



Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

10011^e séance

Lundi 6 octobre 2025, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Zabolotskaya	(Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>	Algérie	M ^{me} Messaoud
	Chine	M. He Mao
	Danemark	M ^{me} Sørensen
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Lewis-Kirkwood
	France	M ^{me} Segovia
	Grèce	M. Rakinis
	Guyana	M ^{me} Daw
	Pakistan	M. Gohar
	Panama	M ^{me} Carrizo David
	République de Corée	M ^{me} Eunseo Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . .	M. Bassett
	Sierra Leone	M ^{me} Spencer-Coker
	Slovénie	M ^{me} Ponikvar
	Somalie	M. Abdullahi Ali Yusuf

Ordre du jour

Les femmes et la paix et la sécurité

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est reprise à 15 heures.

La Présidente (*parle en russe*) : Je rappelle aux oratrices et orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Adrianzén Olaya (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Mission permanente de la Russie de nous avoir invités à participer à cet important débat, et nous lui souhaitons plein succès à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

Nous travaillons cette année sur un nouvel examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre duquel nous constatons déjà une convergence d'objectifs en ce qui concerne la reconnaissance de l'importance que revêt la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'aux efforts de médiation avant les conflits.

Nous sommes d'accord avec ce que dit le dernier rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2025/556), à savoir que cette évaluation doit être reflétée dans une approche globale qui garantit le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, et qui permet aux femmes de jouer un rôle de premier plan dans les processus politiques visant à instaurer une paix durable. Le Pérou estime que les investissements visant à promouvoir et à renforcer la participation des femmes aux processus de paix doivent prendre en compte le fait qu'il est essentiel de renforcer les capacités pour bâtir des institutions résilientes. Dans ce contexte, le principal défi à relever est l'élimination de l'extrême pauvreté, ce qui exige que notre engagement soit aligné sur la reconnaissance du caractère fondamental de la dignité humaine et de la cohésion sociale. Nous devons tenir compte de l'importante contribution des femmes aux efforts visant à promouvoir la dignité humaine, les droits humains, la démocratie et l'état de droit.

Le Gouvernement péruvien appuie le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que la mise en œuvre de la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028. Ces dernières années, nous avons dépassé les objectifs fixés par l'ONU en matière de déploiement d'officiers d'état-major et d'observateurs militaires, ainsi qu'en ce qui concerne le déploiement des contingents. Nous avons concrétisé cet engagement tant au niveau national qu'international.

Le pourcentage de femmes parmi les observateurs militaires et les officiers d'état-major déployés par le Pérou a atteint 40 %, et les femmes représentent 14 % de notre contingent déployé en République centrafricaine. Toutefois, notre objectif est d'atteindre 20 % dans un avenir proche. En ce qui concerne le déploiement du personnel de police, la proportion est de 50 %.

Les femmes doivent être des participantes actives aux processus décisionnels relatifs au règlement et à la prévention des conflits. Cette participation doit être pleine, égale et véritable.

Pour terminer, je réaffirme la volonté politique du Pérou de continuer à promouvoir une culture du dialogue, de la tolérance, du respect de la diversité et de l'entente mutuelle, en mettant l'accent sur la participation active des femmes à la prise de décisions.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Oehri (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons aujourd'hui à un moment crucial en ce qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Vingt-cinq ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous

devons reconnaître que nombre de nos engagements n'ont pas été tenus. Selon le dernier rapport du Secrétaire général (S/2025/556), les cinq dernières années ont été marquées par une stagnation, voire une régression, pour de nombreux objectifs de ce programme, dans un contexte marqué par la montée de l'autoritarisme et la prolifération des conflits. En 2024, les femmes ne représentaient en moyenne que 7 % des négociateurs et 14 % des médiateurs dans les processus de paix au niveau mondial. Même dans les processus appuyés par l'ONU, la participation des femmes approche rarement de l'objectif minimum d'un tiers fixé par le Secrétaire général, et encore moins de la parité demandée par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Les organisations de femmes de la société civile ne sont toujours pas systématiquement associées aux pourparlers de paix, même si elles ont fait leurs preuves en matière de préservation du dialogue et de promotion de solutions inclusives. Des initiatives encourageantes, telles que l'Engagement commun visant à accroître la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de paix, une initiative du Secrétaire général, et la formulation d'engagements relatifs à la participation de médiatrices dans plus de la moitié des plans d'action nationaux, montrent la voie à suivre. Mais les progrès sont modestes, alors qu'un changement radical s'impose. La participation égale, véritable et sûre des femmes n'est pas une aspiration, c'est une question de légitimité et d'efficacité des processus de paix.

Outre la promotion du rôle des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité, nous devons également redoubler d'efforts pour garantir la sécurité et la dignité des femmes et des filles dans les situations de conflit. Les violences sexuelles liées aux conflits ont augmenté de 87 % en seulement deux ans, et le nombre de femmes et d'enfants tués dans les conflits armés a quadruplé par rapport à la période précédente. Selon les données publiées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, sept femmes sur 10 tuées dans des conflits dans le monde sont mortes à Gaza. Les défenseuses des droits humains, les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, les journalistes et les responsables locaux continuent d'être pris pour cible, alors que les écoles et les établissements de santé sont délibérément attaqués, privant des millions de civils de leurs droits les plus élémentaires. Il ne s'agit pas de conséquences indirectes tragiques de la guerre, mais de violations systématiques du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Le Conseil doit appliquer une approche de tolérance zéro à l'égard de la violence fondée sur le genre, renforcer l'obligation de rendre des comptes par le biais de mécanismes nationaux et internationaux et veiller à ce que les auteurs de ces actes en répondent, y compris en adoptant des mesures ciblées, le cas échéant.

Les dommages causés aux civils dans les conflits armés ne sont jamais neutres du point de vue du genre. Les préjudices subis, ainsi que leur nature, leur fréquence et leur impact, sont déterminés par les normes de genre et les rôles des hommes et des femmes dans leurs foyers et leurs communautés. Il est donc impératif d'intégrer les questions de genre dans les cadres visant à atténuer les dommages causés aux civils, à la fois pour faire respecter le droit international humanitaire et pour renforcer la protection des femmes et des filles en temps de conflit. À cette fin, le Liechtenstein s'est associé au Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité dans le cadre d'une nouvelle initiative visant à promouvoir les synergies entre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le droit international humanitaire. Grâce à ce projet, les forces armées et les décideurs politiques auront accès à des libellés type et à de bonnes pratiques, et disposeront donc d'un répertoire concret pour que la perspective de genre soit systématiquement reflétée dans la doctrine militaire et mise en pratique sur le terrain. Il ne s'agit que d'une étape pour que nous puissions joindre l'acte à la parole et profiter de l'élan imprimé par cet anniversaire pour faire progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Afrique du Sud.

M^{me} Joyini (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Russie d'avoir organisé ce débat public annuel de haut niveau sur les femmes et la paix et la sécurité. Ce débat public met en lumière le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et il nous offre également l'occasion de mesurer notre engagement et de faire le point sur les progrès accomplis sur cette question importante.

À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000), nous souhaitons remercier toutes les personnes qui ont défendu ce programme au fil des ans. Nous tenons tout particulièrement à saluer la Namibie, qui a été à l'origine de cette résolution fondamentale, sans doute l'une des résolutions thématiques les plus importantes adoptées par le Conseil.

L'Afrique du Sud félicite le Secrétaire général et le Secrétariat d'avoir informé les États Membres quant aux progrès réalisés par l'ensemble des parties prenantes concernées dans la mise en œuvre de ce programme.

Dans son dernier rapport (S/2025/556), le Secrétaire général souligne les progrès lents mais constants accomplis en matière de participation des femmes aux processus de paix et en ce qui concerne les femmes en tenue, y compris à des postes de responsabilité. Si des progrès notables ont été enregistrés depuis le lancement de ce programme en 2000, il est préoccupant de constater une stagnation, voire une régression, de certains des objectifs énoncés dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité au cours des cinq dernières années, comme l'a signalé le Secrétaire général.

Les États Membres, la communauté internationale dans son ensemble et toutes les autres parties prenantes doivent œuvrer de concert pour inverser cette tendance à la baisse. Nous souscrivons dès lors à l'appel lancé par le Secrétaire général dans son rapport, qui demande que des résultats mesurables soient obtenus dans les cinq prochaines années. C'est pour cette raison que nous nous rallions à certaines des recommandations proposées par le Secrétaire général, qui correspondent aux positions défendues de longue date par l'Afrique du Sud.

Premièrement, nous approuvons la proposition visant à fixer des objectifs et des quotas afin de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les processus liés à la paix et à la sécurité. Les objectifs et les quotas font partie intégrante des politiques positives, transformatrices et réparatrices de l'Afrique du Sud, notamment celles relatives à l'égalité des genres.

Deuxièmement, nous sommes favorables à une politique de tolérance zéro à l'égard des violences ciblées contre toutes les femmes et de toutes les formes de violences sexuelles commises en période de conflit ou d'après-conflit. Il faut amener les auteurs de ces crimes odieux à répondre de leurs actes, notamment en imposant des sanctions. Il faut apporter aux victimes et aux personnes rescapées de ces crimes un appui inconditionnel et l'assistance nécessaire, et ce, sans discrimination.

Troisièmement et enfin, nous nous associons à l'appel à investir de toute urgence dans la sécurité économique des femmes pendant les conflits et dans les situations d'après-conflit. Il s'agit là d'un moyen concret de promouvoir l'autonomisation des femmes, leur résilience et l'égalité des genres dans les sociétés sortant d'un conflit. Nous proposons que la Commission de consolidation de la paix examine la possibilité de donner la priorité à ce domaine dans ses échanges avec les pays et régions concernés.

À cette liste s'ajoute la nécessité d'établir des partenariats solides entre toutes les parties prenantes et de mettre en place des dispositifs d'alerte rapide afin de veiller à ce que le programme puisse être adapté et demeure pertinent.

Pour réaliser des progrès notables, véritables et mesurables, la volonté politique demeure indispensable. Seul un appui politique, matériel et financier adéquat

permettra d'atteindre les objectifs fixés dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Ces mesures ont été soulignées dans la résolution 2493 (2019), promue par l'Afrique du Sud, afin d'accélérer la mise en œuvre du programme.

Pour terminer, il nous incombe à tous et à toutes de nous demander sérieusement si nous sommes effectivement et pleinement attachés au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Notre engagement ne doit pas se limiter à nous réunir chaque année en octobre pour commémorer ce programme, mais doit plutôt se traduire par des résultats adéquats, visibles et concrets qui ne laissent aucune place au doute. Répondons à l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté internationale pour qu'elle joigne l'acte à la parole.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Miarka (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne s'associe à la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne, ainsi qu'à celle qui sera faite par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Nous remercions le Secrétaire général de son dernier rapport (S/2025/556), même s'il est peu réjouissant. Jamais auparavant autant de femmes et de filles n'avaient vécu à proximité d'une zone de conflit armé. Les violences sexuelles liées aux conflits augmentent à un rythme alarmant, et les personnes qui défendent les droits des femmes et des filles sont de plus en plus souvent réduites au silence.

Alors que nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000), nous sommes confrontés à un paradoxe troublant. Ce débat important se tient aujourd'hui sous la présidence du pays même dont les actions incarnent tout ce que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité visait, au moment de sa création, à prévenir. L'agression de la Russie contre l'Ukraine continue de donner lieu à des violations systématiques et largement établies du droit international, notamment le recours à la violence sexuelle comme tactique de guerre.

Dans son rapport de 2024 sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2025/389), le Secrétaire général fait état de cas confirmés de viols et de tortures sexuelles commis par les forces armées et les forces de sécurité russes contre des civils et des prisonniers de guerre. La Russie refuse systématiquement l'accès aux observateurs des Nations Unies, entrave les enquêtes indépendantes et intimide les personnes rescapées.

Il ne s'agit pas de crimes isolés. Ils s'inscrivent dans une stratégie délibérée de terreur visant à briser les individus et les communautés et à saper la résilience sociale. Le transfert forcé d'enfants ukrainiens vers la Fédération de Russie sous couvert d'évacuation viole le droit international humanitaire et représente une autre dimension de la violence. En outre, la Russie utilise la désinformation et les médias contrôlés par l'État comme armes pour stigmatiser les personnes rescapées, diffuser de fausses informations sur les acteurs humanitaires et dénigrer le travail de l'ONU.

Et pourtant, alors même que la Russie cherche à détruire leur dignité, les Ukrainiennes incarnent la résilience. Elles sont en première ligne en tant que défenseuses, infirmières, responsables humanitaires, bénévoles ou encore en recueillant des éléments de preuve de crimes de guerre. Leur courage, leur détermination et leur leadership illustrent parfaitement l'objectif visé par le programme pour les femmes et la paix et la sécurité : l'instauration d'une paix inclusive, résiliente et juste.

L'engagement de la Pologne en faveur de cette cause est clair. Nous préparons actuellement notre prochain plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, en nous fondant sur l'étroite coopération que nous avons établie avec l'Ukraine pour faire face à l'agression de la Russie. Il sera axé sur la dimension

sanitaire, en mettant l'accent sur la santé mentale et la résilience psychologique dans la réponse aux crises ; la prévention et la répression des violences sexuelles dans les situations de conflit et d'après-conflit ; l'inclusion des anciens combattants, hommes et femmes, dans les programmes de réintégration et les efforts de consolidation de la paix ; et enfin, le nouveau front du conflit, à savoir la sphère numérique, où la désinformation et les abus en ligne alimentent la violence au lieu de favoriser la stabilité.

En cette date anniversaire, renouvelons notre engagement en faveur de la vérité plutôt que de la propagande, de l'application du principe de responsabilité plutôt que du silence, et du leadership plutôt que de la peur, afin que les femmes et les filles puissent façonner la paix qu'elles méritent.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Émirats arabes unis.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je félicite la Fédération de Russie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je remercie le Secrétaire général Guterres et les intervenantes de leurs observations. Je tiens également à féliciter la Directrice exécutive Bahous de sa reconduction à la tête d'ONU-Femmes.

Pendant des décennies, le Conseil n'a pas reconnu le potentiel des femmes en tant qu'architectes de la paix, jusqu'à ce que la résolution 1325 (2000) remette fondamentalement en question les notions existantes sur les femmes dans les domaines de la paix et de la sécurité. Les Émirats arabes unis restent pleinement déterminés à promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et ils ont d'ailleurs été parmi les premiers dans leur région à adopter un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Ce plan guide nos politiques intérieures et étrangères, ainsi que nos lois et nos stratégies tenant compte des questions de genre.

À l'occasion de ce vingt-cinquième anniversaire, qui marque une étape importante, nous devons tous et toutes renforcer notre appui à la mise en œuvre de chacun des quatre piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En ce qui concerne le pilier de la participation, les États Membres doivent systématiquement accroître la participation pleine, égale et véritable des femmes dans tous les secteurs et à tous les niveaux.

Les Émirats arabes unis encouragent cette démarche notamment par le biais de l'initiative Sheikha Fatima bint Mubarak pour les femmes et la paix et la sécurité, en partenariat avec ONU-Femmes. Ce programme, dont la cinquième cohorte sera lancée cette semaine, continue de former des cadettes venant d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient et, ce faisant, renforce leur rôle d'agentes de la paix au sein du secteur de sécurité dans leurs pays respectifs.

Cela étant, l'aptitude des femmes à participer à tous les aspects de la vie est fondamentalement liée à leur sécurité, et il leur est pratiquement impossible de le faire sans le deuxième pilier : la protection. Face à un emploi persistant de la violence sexuelle liée aux conflits comme tactique de guerre, la communauté internationale doit veiller à ce que les auteurs de ces crimes odieux en répondent. Le Conseil doit exploiter tous les outils à sa disposition dans ce sens.

En ce qui concerne le pilier des secours et du relèvement, nous devons déployer des efforts véritablement inclusifs, en particulier à l'appui de l'autonomisation économique et de la capacité d'action des femmes. D'ailleurs, lorsque les Émirats arabes unis siégeaient au Conseil, nous avons, durant notre présidence de mars 2022, organisé un débat public consacré au rôle crucial de l'inclusion économique des femmes pour la pérennisation de la paix (voir S/PV.8989). Néanmoins, comme le rappelle le dernier rapport du Secrétaire général (S/2025/556), le pilier des secours et du relèvement n'est hélas toujours pas prioritaire, loin de là.

Enfin, le pilier de la prévention doit rester une priorité absolue afin d'empêcher le brasier du conflit de s'enflammer. Cela exige la participation des femmes sur tout le continuum de la paix. Elles doivent être associées à toutes les étapes, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, et pas uniquement en période de conflit.

Si nous voulons instaurer une paix et une sécurité durables, nous ne pouvons pas nous contenter d'en parler. Nous devons les construire, avec les femmes et les filles.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suède.

M^{me} Clase (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des pays nordiques, à savoir le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et mon propre pays, la Suède.

Je remercie les intervenants, et je sais gré au Secrétaire général de son rapport également (S/2025/556).

Ce mois-ci, nous commémorons le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). Nous rappelons le rôle central joué par la Namibie pour garantir l'adoption de cette résolution historique, qui affirme que le leadership et la participation des femmes sont impératifs pour une paix durable. Nous réaffirmons que la promotion de l'égalité des genres et le respect du droit international, y compris du droit des droits humains, sont essentiels pour la paix, la sécurité et le développement internationaux. À l'heure où le nombre de conflits armés est à un plus haut historique, il est plus urgent que jamais de concrétiser pleinement le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

En Ukraine, à Gaza, en Afghanistan, au Myanmar, au Soudan et dans nombre d'autres contextes de guerre et de conflit, nous insistons sur la responsabilité de protéger. Nous sommes très inquiets de voir que la violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, continue d'être utilisée systématiquement comme une tactique de guerre contre les femmes et les filles, en violation flagrante du droit international humanitaire. L'impunité doit cesser. Les auteurs doivent répondre de leurs actes et les survivants doivent avoir accès à la justice et à un soutien complet.

Dans ce contexte, je voudrais rendre hommage au travail essentiel accompli par ONU-Femmes, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, ainsi qu'à leurs efforts inlassables pour promouvoir les droits des femmes et des filles, y compris à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, fondamentaux aussi en situation de conflit. Cette responsabilité nous incombe vis-à-vis non seulement des survivants mais des sociétés dans lesquelles les balafres de cette violence perdurent longtemps après la fin d'un conflit. À cet égard, nous soulignons le rôle vital que jouent sur le terrain les conseillers pour les questions de genre et les conseillers pour la protection des femmes.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ne concerne pas uniquement la protection. Fondamentalement, c'est aussi une question de participation. Les faits sont clairs : la participation pleine, égale, véritable et sûre des femmes donne une paix plus durable. Les femmes doivent être intégrées aux négociations de paix et aux dialogues nationaux, aux accords de cessez-le-feu, aux réformes du secteur de la sécurité et aux programmes de désarmement, démobilisation et réintégration, ainsi qu'aux processus de justice transitionnelle et de reddition de comptes.

Au-delà de la paix et de la sécurité, l'autonomisation des femmes catalyse le progrès démocratique, favorise la croissance économique, stimule l'innovation et renforce la résilience des sociétés. Les femmes et les filles représentent la moitié de la population mondiale et, partant, la moitié de son potentiel au bas mot. Lorsque les femmes et les filles ont un accès égal à l'éducation, à un travail décent, aux financements et aux ressources, et lorsqu'elles participent à la prise de décisions politique, ce sont les communautés et les nations tout entières qui se développent.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité reste crucial pour promouvoir la paix, le développement durable et les droits humains. Nous soulignons qu'il faut veiller à ce que les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité restent au cœur d'une ONU adaptée à sa mission, et nous comptons sur les futures propositions de réforme pour renforcer à la fois le mandat de l'Organisation et sa capacité à donner des résultats au niveau des pays.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Bulgarie.

M^{me} Beshkova (Bulgarie) (*parle en anglais*) : La Bulgarie s'associe à la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne, ainsi qu'à celle que fera le Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité. Je voudrais ajouter plusieurs observations à titre national.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport annuel (S/2025/556). En ce vingt-cinquième anniversaire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous prenons acte de ses réalisations : des cadres juridiques plus solides, une prise de conscience accrue du fait que la consolidation de la paix doit tenir compte des besoins des hommes et des femmes, et un leadership croissant des artisanes de la paix. Et pourtant, comme le souligne le rapport, les progrès sont fragiles et les régressions sont manifestes. Les femmes restent exclues des processus décisionnels ou n'y sont à tout le moins pas incluses de manière concrète ou conséquente. Elles se heurtent à une discrimination croissante, endurent des niveaux choquants de violence sexuelle liée aux conflits et subissent le plus lourd des souffrances, tandis que les guerres dans le monde, y compris l'invasion de l'Ukraine par la Russie, exacerbent les pertes d'emploi et la charge des soins non rémunérée et creusent les écarts de salaires et d'accès aux ressources entre les hommes et les femmes. Nous condamnons énergiquement toutes les violations et déplorons les revers que provoquent les agressions armées. La prévention des conflits doit assurément être l'axe central, mais la justice pour les victimes et le fait d'obliger les auteurs à répondre de leurs actes ne doivent pas être différés.

Nous soulignons également le rôle indispensable d'ONU-Femmes, et le soutien que nous accordons à la mission de cette institution est l'un des accents du mandat actuel de la Bulgarie à son conseil d'administration. Son expertise et sa présence sur le terrain sont cruciales pour promouvoir la participation, protéger l'espace civique et veiller à ce que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité reste une priorité à l'ONU. En outre, nous nous félicitons de la proposition du Secrétaire général d'établir un centre d'excellence sur les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre de l'initiative de réforme ONU80.

La Bulgarie reste fermement attachée aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, qu'elle met en avant via son plan d'action national et sa stratégie nationale de promotion de l'égalité entre femmes et hommes à l'horizon 2030. Ensemble, ces deux documents sont une feuille de route pratique pour donner aux femmes les moyens d'assumer des responsabilités, renforcer leur rôle dans la consolidation de la paix et veiller à ce que l'égalité imprègne toutes les sphères de la vie. La Bulgarie, membre actuel du Conseil des droits de l'homme, a fait de la participation des femmes et des filles dans tous les domaines de la vie politique et publique une priorité nationale à long terme. La Bulgarie associe des cadres nationaux robustes à une coopération internationale énergique, engageant un dialogue actif avec ses partenaires et la société civile pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Dans l'environnement géopolitique complexe d'aujourd'hui, nous considérons la diplomatie comme un instrument puissant au service de la quête de paix et de développement, et nous sommes fiers que les femmes comptent pour la moitié de notre service diplomatique. En outre, elles sont 40 % à occuper des postes hors classe, inspirant ainsi la prochaine génération de dirigeantes et de médiatrices.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit aussi évoluer pour répondre aux défis mondiaux tels que les changements climatiques et les risques représentés par les technologies numériques. La restriction de l'espace civique et le harcèlement en ligne rendent les plateformes numériques à la fois essentielles et dangereuses pour les artisanes de la paix. Il est urgent d'améliorer les mesures de protection. Nous soulignons que la participation des femmes aux processus de paix, à la médiation, à la justice transitionnelle et au maintien de la paix doit être totale, égale, véritable et sûre, et qu'elle doit être étayée par des plans d'action nationaux et des ressources prévisibles.

Pour terminer, la Bulgarie réaffirme être indéfectiblement attachée au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Elle continuera de coopérer avec ses partenaires dans le monde entier pour veiller à ce qu'il réagisse aux besoins sur le terrain, qu'il sache s'adapter à l'évolution des défis, qu'il soit dûment doté en ressources et qu'il assume ses responsabilités devant les communautés locales.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

Mme Zalabata Torres (Colombie) (*parle en espagnol*) : C'est animée de la conviction que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité reste parmi les plus transformateurs du multilatéralisme, tout en étant l'un de ceux qu'il est le plus urgent de protéger et de consolider, que la Colombie prend la parole aujourd'hui.

La résolution 1325 (2000) a franchi une étape historique en reconnaissant que la paix et la sécurité ne peuvent être viables sans une participation pleine, égale et véritable des femmes dans toute leur diversité. Pourtant, 25 ans plus tard, des défis colossaux perdurent. Le monde se heurte à une prolifération des conflits, à une forte hausse des dépenses militaires et à un recul des droits acquis. La violence sexuelle et fondée sur le genre continue d'être utilisée comme une tactique de guerre et les femmes demeurent sous-représentées dans les processus de paix.

En Colombie, notre expérience nous a appris que sans les femmes, le changement est impossible. Notre processus national a montré que l'inclusion des femmes et des organisations de femmes non seulement enrichit les accords conclus mais garantit qu'ils seront durables. Notre premier plan d'action national au titre de la résolution 1325 (2000) a fait suite à un processus participatif sans précédent. Plus de 1 500 femmes de tous horizons ont contribué à sa conception, conformément à notre conviction que les politiques de paix et de sécurité doivent être élaborées à partir de l'échelon local et avec les personnes qui vivent la réalité de la violence et de l'insécurité. Notre politique étrangère féministe cherche à transformer les systèmes qui répliquent les inégalités et la discrimination et invite à repenser la sécurité d'un point de vue féministe, intersectionnel et humaniste. La sécurité n'est donc pas considérée comme un privilège réservé à quelques-uns, mais comme un droit collectif lié à la justice sociale et environnementale et à la dignité de tous et toutes.

Je voudrais aujourd'hui mettre l'accent sur trois éléments.

Premièrement, ce programme exige volonté politique et ressources. Nous devons garantir le financement des mécanismes de surveillance et des mesures concrètes qui protègent les droits des femmes en situation de conflit.

Deuxièmement, il est urgent de protéger les défenseuses des droits humains, les femmes figures de la société civile et les femmes autochtones et afrodescendantes, qui continuent de risquer leur vie pour la paix et la justice sur leurs territoires. Leur sécurité doit être une priorité pour le Conseil et toute la communauté internationale.

Troisièmement, il faut combattre les tendances régressives qui cherchent à exploiter les questions de genre pour restreindre les droits et empêcher certaines

voix d'être entendues. Défendre ce programme, c'est aussi défendre le multilatéralisme, les droits humains et la démocratie.

La Colombie réaffirme être déterminée à promouvoir une vision plus humaine, plus juste et plus durable de la sécurité, au Conseil et dans d'autres instances multilatérales. La paix ne peut se construire sans les femmes. La sécurité ne peut être pérennisée lorsque la moitié de l'humanité est exclue, et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ne peut être une promesse de pure forme ; il doit au contraire être une pratique porteuse de transformation.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Guatemala.

M^{me} Del Águila Castillo (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'organisation de ce débat public annuel sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous remercions les intervenantes de leurs exposés et prenons note du rapport du Secrétaire général (S/2025/556), qui met en évidence aussi bien les progrès que les lacunes persistantes et nous rappelle que, 25 ans après son adoption, la résolution 1325 (2000) reste une feuille de route incontournable.

Le Guatemala reconnaît l'importance d'une pleine participation des femmes à la construction de la paix. Notre expérience montre que lorsque les femmes y jouent un rôle actif, les accords sont plus durables et font des sociétés plus résilientes. C'est ce qui s'est passé à Huehuetenango, territoire en situation d'après-conflit, où les femmes sont fers de lance de processus communautaires qui promeuvent justice et reconstruction sociale. L'affaire de Sepur Zarco a marqué un tournant historique en matière de reddition de comptes et de réparation pour les victimes de violences sexuelles ; c'est un exemple d'application concrète de la résolution 1325 (2000). Nous mettons donc en avant les efforts irremplaçables des organisations de la société civile, en particulier celles présentes au niveau local, qui sont les premières à prendre en charge de manière centralisée les survivants et à reconstruire le tissu social.

Le Guatemala est favorable à l'intégration systématique d'une perspective de genre dans les mandats des opérations de paix, au maintien de conseillers pour la protection des femmes et à une politique de tolérance zéro pour les violences sexuelles liées aux conflits. Nous nous félicitons de la reconnaissance, par le Conseil, que ces crimes sont un motif de sanctions individuelles ; c'est une avancée notable pour l'application du principe de responsabilité. La résolution 1325 (2000) doit continuer d'inciter la communauté internationale à prendre des mesures concrètes pour promouvoir l'égalité des genres dans les situations de conflit, en reconnaissant le rôle essentiel que jouent les femmes pour prévenir et régler les conflits, promouvoir la justice et la réconciliation, appuyer le désarmement, la démobilisation et la réintégration et reconstruire les institutions. Ce sont là les piliers porteurs de la consolidation d'une paix véritable et durable, sans oublier l'importance du financement international pour continuer de soutenir cet objectif.

Nous jugeons important le travail transversal accompli au sein du système des Nations Unies, car il permet de disposer d'analyses de données sur le genre, ce qui facilite l'élaboration de politiques et stratégies au niveau national et est utile pour les interventions humanitaires. Et à cet égard, il faut entretenir les alliances et les efforts de la communauté internationale pour combler les lacunes en matière d'information, en particulier dans les situations de crise.

Nous appelons de nouveau à ce que les droits des femmes et des filles soient défendus, préservés et garantis, y compris via des mécanismes de reddition de comptes.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Samson.

M^{me} Samson (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Türkiye, la Macédoine du Nord, le

Monténégro, l'Albanie, l'Ukraine, la République de Moldova, la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie, pays candidats, ainsi que Saint-Marin, se rallient à cette déclaration.

L'Union européenne remercie le Secrétaire général de son rapport (S/2025/556), et nous saluons également le rôle essentiel de chef de file qu'ONU-Femmes joue dans l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Ce programme compte parmi les principaux outils pour prévenir les guerres et les conflits violents avant qu'ils n'éclatent, pour mettre fin à ceux qui font déjà rage, pour construire une paix durable et pour rendre justice aux victimes et aux survivants. Il y a un an, les dirigeants du monde ont adopté le Pacte pour l'avenir, qui appelle notamment à accélérer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, dont nous commémorons cette année le vingt-cinquième anniversaire.

Alors que les guerres et les crises se multiplient, ce programme est plus indispensable que jamais pour prévenir les conflits et y mettre fin, pour pérenniser la paix et pour garantir la justice. C'est pourquoi, pour l'Union européenne, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est une composante incontournable de son action extérieure, et il fait partie intégrante de son troisième plan sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Et notre engagement va au-delà des mots. Nous avons intégré les priorités relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité dans tous les volets de notre politique de sécurité et de défense commune, et elles font partie des engagements des huit partenariats de sécurité et de défense établis avec des pays tiers. Nous avons également adhéré à l'Engagement commun du Secrétaire général visant à accroître la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de paix.

Sur le terrain, nous soutenons les plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité au Tchad et en Colombie, avec des contributions de 6 millions d'euros et de près de 10 millions d'euros respectivement. En Colombie, ces contributions permettent également de financer des mesures en faveur de l'accord de paix qui tiennent compte des questions de genre. Dans plusieurs pays, les programmes de l'Union européenne placent les victimes et les personnes rescapées d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre au centre de la consolidation de la paix. Nous nous réjouissons également de pouvoir travailler avec d'autres pays sur des initiatives similaires.

Le soutien apporté aux organisations de défense des droits des femmes et aux réseaux de femmes, tant au niveau international que local, est l'une de nos grandes priorités, car nous reconnaissons leur rôle fondamental. Répondant aux appels de l'ONU, l'Union européenne a plus que triplé son aide, qui est passée de 56 millions d'euros à 169 millions d'euros au cours des trois dernières années.

Nous nous concentrons également sur l'importance de l'espace numérique, qui est souvent le dernier moyen pour les femmes d'exprimer leurs préoccupations et de s'organiser. Il est crucial d'améliorer la collecte de données ventilées par sexe sur l'accès des femmes et des filles à des espaces d'information sûrs pour renforcer les efforts visant à contrer les campagnes de désinformation destinées à saper les principes relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité.

L'Union européenne continuera de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en partenariat avec l'ONU, ses États Membres et la société civile, tant sur le plan financier que politique. La participation pleine, égale et effective des femmes et des filles à ces efforts et processus peut contribuer de manière cruciale et durable à la cause de la paix.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Gort (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada a l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 63 États membres du Groupe des Amis des femmes et

de la paix et de la sécurité, représentant les cinq groupes régionaux de l'ONU et l'Union européenne.

À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000), ses réalisations méritent d'être reconnues et exigent un engagement renouvelé. Des progrès ont été accomplis, avec notamment des cadres juridiques plus solides, un consensus mondial croissant sur l'importance d'une consolidation de la paix tenant compte des questions de genre, et davantage d'efforts pour accroître la participation pleine, égale et véritable des femmes à la table des négociations de paix.

Ce n'est cependant pas suffisant. Les femmes et les filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences sexuelles et fondées sur le genre liées aux conflits. Les femmes sont exclues des processus décisionnels. Nous demandons instamment que tous les mécanismes de paix et de sécurité, de la négociation à la médiation, au dialogue national et à la justice transitionnelle, ainsi qu'au maintien de la paix, prennent en compte les questions de genre et garantissent la parité des sexes. La participation et le leadership des femmes ne doivent pas être purement symboliques, il s'agit d'une condition pour parvenir à une paix durable et inclusive.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit inclure toutes les femmes et les filles, y compris celles qui se trouvent dans des situations vulnérables, et répondre aux défis mondiaux tels que les changements climatiques et les risques posés par les technologies numériques.

Nous encourageons les États Membres et le système des Nations Unies à atteindre les objectifs de financement fixés par l'ONU et à privilégier un soutien direct, prévisible et souple aux organisations féministes et de défense des droits des femmes, avec l'égalité des sexes comme cible principale. Les États Membres doivent adopter, financer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité, qui doivent faire l'objet d'un suivi régulier et de rapports transparents.

L'application du principe de responsabilité doit être au cœur de notre action. Pour mettre fin à l'impunité, les auteurs de violences sexuelles et fondées sur le genre, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, doivent être traduits en justice, notamment devant des tribunaux nationaux et internationaux et, le cas échéant, conformément au droit international. Nous devons également veiller à ce que les victimes et les rescapés aient accès aux services et droits essentiels, notamment l'eau, l'assainissement et l'hygiène, les services de santé sexuelle et reproductive, un soutien psychosocial et une assistance juridique.

Nous devons protéger ceux qui promeuvent la paix. Les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, les défenseuses des droits humains, le personnel humanitaire et, en particulier, le personnel recruté au niveau national et local sont confrontés à des violences ciblées. Nous devons également aller plus loin : les femmes doivent être associées aux efforts de relèvement postconflit, qui doivent promouvoir leur véritable inclusion économique en réformant les pratiques des donateurs, en supprimant les obstacles à l'accès et en défendant les droits économiques et les droits de propriété des femmes.

Le Groupe des Amis reste fermement attaché au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous continuerons de faire en sorte que les femmes soient présentes à la table des négociations, de répondre à leurs besoins spécifiques et d'investir dans leur leadership sûr, plein, égal et véritable.

Nous devons nous appuyer sur les progrès accomplis, et ne pas nous reposer sur nos lauriers. En cette période de divergences croissantes, nous devons faire preuve de courage et de responsabilité. La communauté internationale doit démontrer que ses engagements ne sont pas que de simples mots mais qu'ils sont sincères, assortis de ressources et axés sur les résultats.

Qu'il me soit permis, Madame la Présidente, de prononcer maintenant une déclaration à titre national.

Il y a 25 ans, le Conseil a affirmé une vérité simple : il ne saurait y avoir de paix sans les femmes. Lorsque les femmes sont mises à l'écart, nous sommes moins résilients, moins souverains et moins sûrs.

Pourtant, l'engagement en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité n'a jamais bénéficié des ressources ou de la volonté politique nécessaires à sa mise en œuvre. Aujourd'hui, nous sommes obligés de consacrer un temps précieux à défendre les progrès accomplis pour éviter un retour en arrière, au moment même où nous avons le plus besoin du programme pour les femmes et la paix et la sécurité pour faire face aux menaces mondiales, notamment la violence facilitée par la technologie, la désinformation et l'insécurité climatique. Alors même que la violence sexuelle est de plus en plus utilisée comme arme de guerre, les défenseuses des droits humains et de l'environnement, y compris les jeunes et les femmes autochtones, sont réduites au silence.

(l'orateur poursuit en français)

Loin d'être facultatif, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est un facilitateur fondamental de sécurité. Il affine notre compréhension des menaces, renforce nos réponses et améliore notre capacité à dissuader, détecter et défendre.

Le Canada a augmenté le financement pour les artisanes de la paix, soutenu les efforts au niveau communautaires et fait progresser l'Initiative Elsie afin d'accroître la participation pleine, égale et significative des femmes en uniforme, rendant ainsi les opérations de paix plus efficaces. Notre tâche consiste désormais à restaurer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité là où il a toujours appartenu, intégré au centre de la paix et de la sécurité.

À l'occasion de cet anniversaire, le Canada rend hommage aux femmes de la société civile du monde entier qui ont porté ce programme à l'ONU, qui le font avancer chaque jour et qui supportent le coût le plus élevé lorsque nous ne parvenons pas à produire de résultats.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Alors que cette année marque le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), le Japon est très préoccupé par le recul croissant des droits des femmes, comme le souligne le rapport 2025 du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2025/556). Les femmes continuent de se heurter à des obstacles structurels s'agissant de leur participation pleine, égale, véritable et en toute sécurité aux efforts de consolidation de la paix, de prévention des conflits et de relèvement après les conflits. À cet égard, nous reconnaissons l'importance de l'avis écrit de la Commission de consolidation de la paix, qui propose des recommandations concrètes pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Japon a l'honneur d'assurer, aux côtés de la Norvège, la coprésidence du réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité pour 2025. À ce titre, le Japon a coorganisé trois réunions, y compris une manifestation parallèle lors de la récente semaine de haut niveau, qui a démontré l'engagement au niveau ministériel de toutes les régions. Le Japon continuera de collaborer avec le réseau pour favoriser un dialogue inclusif, partager les meilleures pratiques et renforcer la coopération internationale.

Le Japon souligne également l'importance de relever les nouveaux défis, tels que l'instabilité sociale après une catastrophe et la cybersécurité dans le cadre des

priorités relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité. Dans le cadre du troisième plan d'action national du Japon pour les femmes et la paix et la sécurité, la participation des femmes à la préparation aux catastrophes et aux interventions en cas de catastrophe a été renforcée par une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics, en partenariat avec la société civile.

En outre, le Japon contribue à renforcer les efforts déployés dans le cadre des plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité dans la région Asie-Pacifique. Cette année, le Japon a alloué environ 2 millions de dollars pour appuyer la formulation de tels plans dans la région.

Le Japon contribue également à l'accélération de la mise en oeuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en Afrique. Le Japon appuie la Commission de l'Union africaine dans le renforcement de la participation des femmes aux instances stratégiques de paix et à l'analyse des données relatives aux femmes et à la paix et la sécurité, dans le but de donner aux femmes les moyens de participer aux efforts de consolidation de la paix.

Le Japon a commencé à mettre en oeuvre des initiatives visant à encourager le leadership des jeunes dans la défense du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En décembre prochain, le Japon accueillera à Tokyo le forum « Gender Next Generation », qui contribuera à la formation de jeunes dirigeants qui feront progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité au cours des 25 prochaines années. Le Japon demeure résolument déterminé à faire en sorte que les femmes participent activement à tous les domaines de la paix et de la sécurité et y jouent un rôle moteur.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Mexique.

M^{me} Buenrostro Massieu (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique remercie la Fédération de Russie d'avoir organisé le présent débat public à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption d'une résolution qui a changé les discours au niveau international. Alors qu'auparavant les femmes étaient considérées uniquement comme des victimes de conflits, cette résolution les a reconnues comme des actrices indispensables à l'instauration, à la consolidation et au maintien de la paix.

Bien que la résolution 1325 (2000) ait abouti à la mise en place du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, d'importants défis subsistent. J'évoquerai ceux que nous considérons comme les plus urgents.

Premièrement, nous devons accroître la participation effective des femmes aux négociations et aux processus de paix, un engagement urgent si l'on considère qu'il y a aujourd'hui plus de conflits ouverts qu'à toute autre période depuis la Seconde Guerre mondiale, dont les femmes et les filles sont les principales victimes.

Deuxièmement, nous devons éliminer les violences sexuelles en temps de conflit, qui, tragiquement, sont de plus en plus utilisées comme arme de guerre.

Troisièmement, nous devons garantir le financement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, je voudrais saluer l'action menée dans le cadre de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, lancée par ONU-Femmes, en vue d'accélérer la transformation des institutions de sécurité et de promouvoir le déploiement d'un plus grand nombre de femmes en tenue.

Quatrièmement, ce programme doit être intégré aux autres processus multilatéraux et la participation des jeunes doit être encouragée, en tant qu'un élément clef pour élargir et développer les espaces de dialogue et de confiance.

En 2021, le Mexique a adopté son plan d'action national visant à intégrer la question de l'égalité des genres dans tous les efforts de prévention des conflits et de

maintien et de consolidation de la paix. Trois rapports d'étape ont été présentés, et le deuxième plan, qui couvrira la période 2026-2030, sera bientôt prêt. Conformément à ses engagements internationaux, le Mexique a porté la participation des femmes en uniforme à 55 % du personnel actuellement déployé dans les opérations de paix, contre 22 % au départ.

En outre, notre politique étrangère féministe est le principe directeur de notre action internationale, et nous encourageons le leadership féminin dans notre région géographique dans le cadre du Réseau ibéro-américain de médiatrices, présidé par le Mexique. Au niveau national, le modèle « Tejedoras de la Patria » (Bâtisseuses de la patrie) mobilise 60 000 femmes dans tout le pays, démontrant que la paix se construit à l'échelle locale.

Enfin, le Mexique réaffirme son engagement en faveur de ce programme et lance un appel solennel à honorer l'héritage de la résolution 1325 (2000), non seulement en rappelant son importance historique, mais aussi en construisant un monde dans lequel les femmes sont des actrices incontournables de la paix à laquelle nous aspirons tous et toutes.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

M. De Wolf (Belgique) (*parle en anglais*) : La Belgique s'associe aux déclarations faites au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, et elle remercie la Fédération de Russie d'avoir organisé le présent débat.

Je tiens également à remercier tout particulièrement M^{me} Sima Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, de son exposé. Je remercie également M^{me} Uskova et M^{me} Erakat de leurs observations.

J'ai l'honneur de faire la déclaration suivante à titre national.

Vingt-cinq années se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000). Bien que nous soyons fiers des connaissances, des outils et des mandats solides qui existent concernant la question des femmes et de la paix et de la sécurité, nous restons préoccupés, car les lacunes en matière de mise en œuvre restent profondes. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des conflits plus nombreux, à une instabilité plus profonde, à un recul de la démocratie et à des attaques ciblées contre l'égalité des genres.

Nous constatons, hélas, qu'en 2025, des menaces sans précédent pèsent sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et sa vision de la paix et de l'égalité.

Le rapport du Secrétaire général (S/2025/556) reconnaît le rôle essentiel des données et des analyses genrées pour prévenir les conflits et les crises et y répondre. Nous partageons pleinement ce point de vue.

Aujourd'hui, nous voudrions également mettre particulièrement l'accent sur trois domaines prioritaires : la progression de la participation des femmes, la promotion du leadership des filles et la protection de l'espace civique.

Premièrement, pour prévenir et faire cesser les conflits, pérenniser la paix et garantir la justice, les femmes doivent influencer directement et concrètement la prise de décisions aux plus hauts niveaux. Ce n'est pas une question d'inclusion. C'est une question de nécessité. Alors que les progrès sont au point mort et que les crises se poursuivent à Gaza, en Ukraine, en Afghanistan, en République démocratique du Congo, en Iran, en Haïti, au Soudan, en Syrie et au Yémen, entre autres, l'urgence de la situation est indéniable. La Belgique appelle à un engagement renouvelé et renforcé envers ce pilier clef du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui doit être considéré comme une priorité. La participation pleine, égale

et véritable des femmes à toutes les étapes du règlement des conflits, y compris les négociations en vue d'une désescalade et d'un cessez-le-feu, n'est pas facultative. Elle est essentielle.

Deuxièmement, nous devons reconnaître et promouvoir le leadership des femmes dans les processus de paix, y compris lorsqu'il s'agit d'un processus informel ou d'un processus qui se déroule en dehors des négociations officielles traditionnelles. Malheureusement, les filles et les jeunes femmes continuent d'être touchées de manière disproportionnée et souvent négligées dans les conflits armés et les crises humanitaires. Leur accès à l'éducation, aux soins de santé et à la mobilité est souvent limité, tandis que les risques de mariage forcé, d'exploitation et d'atteintes augmentent. Pourtant, les filles et les jeunes femmes ne sont pas de simples victimes. Elles sont des agentes du changement et de futures dirigeantes. Nous devons veiller à ce que leurs voix soient entendues et à ce que leurs droits soient respectés en les associant activement à toutes les étapes des processus décisionnels et en leur apportant l'appui dont elles ont besoin pour s'épanouir. Il ne s'agit pas seulement de répondre à leurs besoins immédiats. Il s'agit également de leur donner les moyens de façonner leur avenir, de poursuivre leurs études et d'obtenir leur indépendance.

Troisièmement, rappelons que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité existe aujourd'hui grâce aux efforts d'innombrables femmes, organisations de défense des droits des femmes, organisations locales, défenseuses des droits humains et artisanes de la paix. Elles font avancer le programme, souvent au péril de leur vie.

La Belgique est profondément préoccupée par le fait que l'espace civique est de plus en plus restreint par la censure, la surveillance, les représailles, l'intimidation et la violence. Nous devons faire davantage pour appuyer les femmes et protéger leur espace de travail, tant hors ligne qu'en ligne. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est primordial pour relever les défis majeurs de notre époque, des changements climatiques au terrorisme, en passant par la maîtrise des armements, le développement durable et la manipulation de l'information. Nous devons placer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité au centre de la prise de décisions au niveau mondial. Les droits des femmes et des filles ne sont pas facultatifs s'agissant de garantir la paix et la sécurité. Ils sont fondamentaux.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante d'Israël.

M^{me} Mimran Rosenberg (Israël) (*parle en anglais*) : Israël s'associe à la déclaration faite par la coprésidence du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Le présent débat a lieu à la veille d'un anniversaire solennel, le deuxième anniversaire de l'attaque terroriste odieuse commise par le Hamas le 7 octobre 2023, au cours de laquelle le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens ont sauvagement assassiné de sang-froid plus de 1 200 femmes, hommes et enfants. Les femmes et les filles n'ont pas été épargnées. Elles ont été violées, torturées et mutilées, et leur corps a été utilisé comme un instrument de terreur.

Le rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2025/389) a confirmé qu'il existe des informations claires et convaincantes indiquant que certains des otages emmenés à Gaza avaient été soumis à diverses formes de violences sexuelles liées au conflit durant leur captivité, et il a également conclu qu'il existait des motifs raisonnables de croire que des violences sexuelles s'étaient produites à différents endroits durant les attaques du 7 octobre 2023, notamment des viols et des viols collectifs.

Le rapport du Secrétaire général de 2024 sur les violences sexuelles liées aux conflits fait état d'une augmentation alarmante de 87 % des cas de violence sexuelle liée aux conflits et appelle tous les États Membres à traduire en justice les responsables de tous les actes de violence fondée sur le genre, notamment la violence sexuelle liée aux conflits et les persécutions fondées sur le genre. Nous nous associons à cet appel et nous devons agir en conséquence.

Il est temps que le Conseil et le système des Nations Unies dans son ensemble appliquent les mêmes normes à tous les auteurs de crimes. L'inscription du Hamas dans le rapport du Secrétaire général est une reconnaissance trop longtemps attendue des crimes commis. Nous exhortons donc le Conseil à prendre la mesure suivante : désigner le Hamas en tant qu'organisation terroriste en vertu des critères internationaux pertinents. L'application du principe de responsabilité ne peut être sélective. Le fait de ne pas tenir le Hamas pour responsable des atrocités qu'il a commises contre les femmes israéliennes porte atteinte à l'essence même du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Aujourd'hui, il reste 48 otages à Gaza, dont le corps d'une Israélienne, Inbar Haiman. Israël est prêt à mettre en œuvre la première étape du plan du Président Trump pour la libération immédiate de tous les otages et continuera à travailler en étroite coopération avec le Président et son équipe pour mettre un terme à la guerre conformément aux principes énoncés.

Le plan proposé par le Président Trump a reçu un large soutien de la part de nombreux États Membres du monde entier et reflète une importante coalition en faveur de la paix. Ces salles doivent être utilisés pour promouvoir la paix, et non pour critiquer les tentatives d'y parvenir. Elles ne doivent pas servir d'enceinte pour des manœuvres politiques qui n'aident en rien le peuple palestinien, mais qui facilitent au contraire la tâche à l'organisation terroriste, extrémiste et meurtrière qu'est le Hamas.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est profondément ancré dans l'identité nationale d'Israël. Dès la création de l'État d'Israël, l'égalité des genres a été inscrite dans la Déclaration d'indépendance d'Israël. Israël a été l'un des premiers pays à légiférer sur l'égalité des droits pour les femmes. Aujourd'hui, nous avons un centre de liaison national sur les femmes et la paix et la sécurité au niveau des ambassadeurs et nous participons activement aux activités du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité en tant que membre.

Israël se doit cependant d'exprimer sa profonde consternation concernant le fait que le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité, qui couvre les faits survenus en 2024, ne fait aucune mention des Israéliennes qui étaient retenues en otage à Gaza pendant cette période.

Malgré les horreurs de la guerre, Israël continue de promouvoir la participation et le leadership des femmes dans tous les domaines, et nous sommes fiers que des Israéliennes occupent des postes de haut niveau dans les domaines de la diplomatie, de la sécurité et dans les secteurs public et privé.

À la suite de l'attentat du 7 octobre 2023, le Gouvernement israélien a adopté une décision sur l'aide à fournir aux femmes dans les situations d'urgence, créant un centre national d'information chargé de coordonner les efforts gouvernementaux et locaux à l'appui des femmes dans les situations d'urgence. Cette mesure, ainsi que les nouveaux programmes d'autonomisation économique des femmes déplacées, reflètent la manière dont Israël intègre les principes concernant les femmes et la paix et la sécurité en temps réel, même en période de conflit.

Israël se félicite également des objectifs ambitieux énoncés dans le rapport du Secrétaire général, notamment l'appel à une révolution des données sur le genre pour

combler les lacunes en matière d'information et instruire les politiques, pour ne citer qu'un exemple. Dans cet esprit, l'Autorité israélienne pour la promotion de la condition de la femme, en collaboration avec le Bureau central de statistique, a mis au point un système national de données ayant trait à la violence fondée sur le genre, qui est le premier cadre intégré de la sorte au niveau mondial et qui regroupe des données transmises par de multiples ministères et partenaires de la société civile au sein d'un mécanisme unique, cohérent et fondé sur des données probantes. Non seulement ce système facilite la planification des politiques nationales, mais il garantit également la transparence et l'accès du public aux données. Nous considérons cette initiative comme un exemple de la manière dont les pays peuvent mettre en œuvre la vision du Secrétaire général pour étoffer les données dans le domaine de la paix et de la sécurité.

En novembre prochain, pendant les 16 journées de mobilisation contre la violence de genre, Israël organisera une table ronde virtuelle pour présenter ce nouvel outil et les meilleurs pratiques y relatives, et nous invitons les autres États Membres à se joindre à nous et à partager leurs pratiques optimales.

Nous ne réagissons pas aux tentatives de certains orateurs de fabriquer des récits fallacieux aujourd'hui. Non seulement ces contre-vérités profanent la mémoire des victimes et violent la dignité des personnes rescapées et des familles endeuillées, mais elles propagent également la désinformation concernant mon pays.

Deux ans après l'attentat du 7 octobre 2023 et la guerre qui s'en est suivie, les Israéliennes continuent de jouer un rôle de premier plan, en tant que rescapées, dirigeantes, artisanes de la paix et défenseuses des droits humains. Israël reste fermement attaché à la participation pleine, égale et véritable des femmes, non seulement dans les domaines de la paix et de la sécurité, mais aussi dans tous les aspects de la société.

Faisons en sorte que cette année, celle du trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du vingt-cinquième anniversaire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ne soit pas seulement commémorative mais transformatrice. Joignons l'acte à la parole afin de garantir que tous les auteurs seront amenés à répondre de leurs actes, que toutes les personnes rescapées bénéficieront d'une protection et que toutes les femmes, où qu'elles se trouvent, puissent participer.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Malte.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Malte remercie le Secrétaire général de son rapport et les intervenantes de leurs observations instructives. La présente occasion nécessite de rappeler que la résolution 1325 (2000) a été le résultat d'une collaboration poussée entre tous les membres du Conseil, les organisations de la société civile et les organismes des Nations Unies, sous l'impulsion de la Namibie.

Malte s'associe aux déclarations prononcées au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Aujourd'hui, le monde est confronté à une série de défis sans précédent. Des conflits généralisés sévissent dans diverses régions, le droit international humanitaire et le droit international des droits humains sont exposés à des menaces croissantes et nous observons un recul troublant de l'égalité des genres.

Dans ce contexte, alors que nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) et du lancement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, il nous est rappelé que la question des femmes et de la paix et de la sécurité doit rester une priorité commune, car elle est plus pertinente et nécessaire que jamais. Les femmes et les filles continuent d'être victimes d'exclusion, de discrimination et de violences sexuelles fondées sur le genre et liées aux conflits. Le rapport du Secrétaire général attire l'attention sur les situations en Afghanistan, en République démocratique du Congo, en Haïti, au Myanmar, au

Soudan, à Gaza et en Ukraine, qui illustrent les défis et les tendances les plus urgents et les plus répandus concernant les femmes et les filles.

Malte ne cesse d'appeler à la participation pleine et effective des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes et en toute sécurité aux processus de paix. Tout au long de notre mandat au Conseil de sécurité et de notre mandat de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe l'année dernière, nous avons fait preuve de leadership politique en renforçant les éléments liés aux femmes et à la paix et à la sécurité pour toutes les questions géographiques et thématiques, tout en veillant à ce que les voix des femmes en tous lieux, y compris celles des intervenantes représentant des organisations de la société civile ou des défenseuses des droits humains, puissent être entendues.

En outre, cette année, nous avons également contribué aux activités concernant les femmes et la paix et la sécurité en versant des contributions financières à ONU-Femmes et au Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité.

Malte a également été désignée comme coordonnatrice des dispositions relatives à l'égalité des genres dans le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Dans le cadre de ces fonctions, que nous assurerons jusqu'en décembre 2026, Malte soulignera l'importance de la prise en compte des questions de genre dans la mise en oeuvre du Traité et la mise en application des articles du Traité liés au genre.

Actuellement, Malte est en train d'élaborer la version définitive de son deuxième plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, à l'issue d'un vaste processus de consultation entre le Gouvernement, le monde universitaire, la société civile et les jeunes. L'objectif était de mettre au point un plan d'action national qui soit à la fois ambitieux et réalisable, tout en étant souple et adaptable aux réalités changeantes.

Malte reste fidèle à son engagement en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de sa mise en oeuvre. Nous défendons une politique de tolérance zéro à l'égard de toute violence visant les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et les défenseuses des droits humains et nous demandons que les auteurs d'actes odieux, souvent commis en toute impunité, soient tenus d'en répondre. La protection doit être au centre de notre programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Pour terminer, 25 ans plus tard, il est essentiel de réfléchir aux progrès enregistrés et au travail qu'il reste à accomplir pour réaliser pleinement l'objectif du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Si les 25 dernières années nous ont appris quelque chose, c'est que sans les femmes, il ne peut y avoir de paix. Veillons donc à ce que les femmes soient représentées, à ce qu'elles aient leur place et à ce qu'elles soient au centre des processus de paix.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Ćurić Hrvatinić (Croatie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et les intervenantes de la société civile de leurs observations.

La Croatie s'associe aux déclarations prononcées au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité. Je voudrais faire plusieurs observations à titre national.

Malgré les engagements ambitieux qui ont suivi l'adoption de la résolution 1325 (2000), qui a fait date, les progrès sont au point mort dans la mise en oeuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les femmes sont toujours

laissées de côté dans les discussions sur la paix, alors qu'elles continuent d'être victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre durant les conflits. L'instabilité mondiale et le mépris croissant du droit international ne font que porter davantage atteinte aux droits fondamentaux des femmes. Pour toutes ces raisons, le présent débat doit servir d'appel à l'action, sans quoi les progrès que nous avons obtenus au prix de tant d'efforts risquent d'être réduits à néant. La Croatie est pleinement déterminée à promouvoir et à mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous avons jusqu'à présent mis en œuvre deux plans d'action nationaux et sommes en train de mettre au point le troisième, en renforçant le suivi et l'évaluation afin de garantir des effets mesurables. La Croatie a accueilli une formation préalable au déploiement certifiée par l'ONU et destinée aux officières du monde entier, et a promu des femmes à des postes de responsabilité dans les secteurs militaire et de la sécurité.

Faisant fond sur les engagements pris dans le Pacte pour l'avenir, il est à ce stade crucial de démontrer notre volonté politique en appuyant les outils et les instruments existants qui accordent la priorité à la sécurité des femmes, à leur inclusion effective et à leur pleine participation dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, d'une portée plus générale. Il s'agit également de soutenir les personnes rescapées, la société civile et les organisations de femmes, en particulier au niveau local. Elles jouent un rôle crucial dans la promotion de la paix, du développement à long terme et de la justice. Nous soulignons aussi qu'il importe de collecter des données de qualité sur le genre pour mieux suivre les progrès et élaborer des politiques fondées sur des données probantes.

Enfin, il est indispensable de garantir un financement prévisible et durable. Cela reflète non seulement notre détermination à tenir nos promesses, mais aussi notre crédibilité en tant qu'États Membres pour permettre la mise en œuvre des initiatives que nous avons appuyées. À cet égard, nous voudrions attirer l'attention sur la Commission de consolidation de la paix et souligner le rôle important qu'elle joue dans l'appui aux processus de consolidation de la paix dans les pays fragiles, en mettant particulièrement l'accent sur la participation des femmes. Nous encourageons tous les États Membres à apporter leur soutien au financement suffisant et prévisible du Fonds pour la consolidation de la paix et de ses programmes tenant compte des questions de genre afin d'en maximiser les effets sur le terrain.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Népal.

M. Thapa (Népal) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence russe du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat très important. Je remercie également le Secrétaire général et les intervenantes de leurs exposés éclairants et détaillés.

Cette année, nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000), qui a marqué une étape décisive dans la reconnaissance du rôle des femmes dans la paix et la sécurité. Nous réaffirmons qu'il ne peut y avoir de paix durable sans la participation pleine, égale et véritable des femmes. Leur leadership contribue à renforcer les processus de paix, à protéger les droits et à bâtir des sociétés résilientes. Cependant, malgré les progrès accomplis, la mise en œuvre de cette résolution reste inégale. La participation des femmes est souvent symbolique, le financement est limité, les violences sexuelles liées aux conflits sont en augmentation et les mécanismes d'établissement des responsabilités restent faibles. Le moment est venu de réfléchir à nos réalisations et à nos manquements, et de renouveler notre détermination collective à mettre pleinement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Népal reste profondément attaché au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En 2011, nous sommes devenus le premier pays d'Asie du Sud et le deuxième pays d'Asie à adopter un plan d'action national pour mettre en œuvre les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008). Notre deuxième plan, lancé en 2022, met l'accent sur l'appui aux femmes et aux enfants touchés par le conflit armé au Népal. En tant que principal pays fournisseur de contingents ou de personnel de police et premier fournisseur de soldates de la paix, le Népal respecte les normes de déontologie les plus strictes. Nos soldates de la paix dialoguent avec les communautés, instaurent des relations de confiance et protègent les civils. Lors de la récente Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, qui s'est tenue en Allemagne en mai dernier, le Népal s'est engagé à renforcer l'intégration du programme pour les femmes et la paix et la sécurité grâce à une formation au leadership tenant compte des questions de genre, au déploiement de pelotons d'engagement composés à 50 % de femmes et à la création d'une unité de police constituée dirigée par des femmes.

Qu'il me soit permis de mettre en avant six grandes priorités.

Premièrement, nous devons garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes à toutes les étapes des processus de paix et de la prise de décisions politiques, de l'alerte précoce à la médiation, en passant par le relèvement après les conflits et la gouvernance. Les femmes apportent leur vécu, suscitent la confiance et font preuve d'un engagement profond en faveur de la justice sociale, de l'éducation et du bien-être communautaire, autant de priorités qui mènent à une paix plus inclusive et durable. Leur rôle de premier plan dans le maintien de la paix et la reconstruction doit être renforcé par le mentorat, la formation et un déploiement équitable.

Deuxièmement, nous devons donner la priorité à la prévention des conflits tenant compte des questions de genre en intégrant l'analyse des questions de genre dans les systèmes d'alerte rapide, les efforts de consolidation de la paix et les évaluations des risques. Il est indispensable de dispenser une formation tenant compte des questions de genre à tous les niveaux de la hiérarchie, en mettant particulièrement l'accent sur la protection des civils et la prévention des violences sexuelles. Il est tout aussi crucial d'intégrer davantage de femmes dans les forces de sécurité, ce qui renforce l'efficacité opérationnelle et la confiance des communautés.

Troisièmement, nous devons garantir la protection contre toutes les formes de violence fondée sur le genre, y compris dans les situations de conflit et d'après-conflit. Cela exige des mécanismes solides d'établissement des responsabilités et de suivi afin de suivre les progrès accomplis, de garantir la mise en œuvre et de combler le fossé persistant qui sépare les politiques de la pratique.

Quatrièmement, un soutien financier accru est nécessaire de toute urgence pour permettre la mise en œuvre des politiques et des plans d'action en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité. Un financement durable et prévisible est indispensable pour passer de la parole aux actes. Nous devons accroître les investissements dans les efforts de consolidation de la paix menés par les femmes, renforcer les capacités institutionnelles et garantir des effets mesurables. Les structures doivent être renforcées pour soutenir les compétences particulières des femmes et favoriser une collaboration plus étroite avec la société civile et les femmes qui œuvrent pour la paix.

Cinquièmement, il faut exploiter les capacités numériques et technologiques des femmes afin de protéger et de promouvoir leur voix et leur participation. La technologie peut renforcer leur leadership, élargir leur accès aux espaces décisionnels et préserver leurs contributions dans les contextes fragiles. Nous devons investir dans l'inclusion numérique, renforcer la protection en ligne et promouvoir les innovations qui autonomisent les femmes œuvrant pour la paix.

Enfin, il est crucial de resserrer la coopération internationale pour renforcer les capacités nationales, notamment par le biais d'un financement et d'une assistance technique permettant de mettre en œuvre efficacement les engagements pris en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité.

Pour terminer, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ne revêt pas une importance secondaire : il est indispensable à l'instauration d'une paix inclusive, résiliente et durable. Lorsque les femmes occupent des postes de responsabilité, les accords de paix sont plus durables, les institutions inspirent davantage confiance et les communautés sont plus résilientes. Agissons avec détermination et conviction pour instaurer une paix conçue de manière inclusive et dont les effets sont durables.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande.

M. Mythen (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne, ainsi qu'à celle faite par le Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Cette année, nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), un moment historique qui a placé la participation et le leadership des femmes au cœur de la paix et de la sécurité. Et pourtant, un quart de siècle plus tard, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est non seulement au point mort, mais en certains endroits, il est même en recul. Les femmes restent exclues des processus de paix, les violences sexuelles liées aux conflits se poursuivent sans que leurs auteurs n'aient à en répondre, et les organisations dirigées par des femmes continuent de souffrir d'un sous-financement chronique. Les conflits actuels continuent de peser de manière disproportionnée sur les épaules des femmes et des filles. À Gaza, les femmes enceintes accouchent sans eau propre, sans électricité et sans soins médicaux. Au Soudan, les femmes qui fuient la violence sont exposées à des risques accrus de violences sexuelles. Et en Afghanistan, les femmes et les filles sont confrontées à une exclusion et à des persécutions effroyables. Dans les camps de réfugiés, dans les hôpitaux bombardés et aux points de distribution de nourriture, les femmes maintiennent la cohésion des familles et des communautés, et leur rôle à cet égard passe souvent inaperçu, mais est toujours indispensable. Et pourtant, alors même qu'elles portent ces fardeaux, elles sont exclues des tables de négociation de la paix qui déterminent leur avenir.

Lorsque les combats cessent, ce sont souvent les femmes qui prennent l'initiative de réconcilier, d'organiser et de redonner espoir. L'Irlande a pu constater de première main que la paix est plus forte, plus inclusive et plus durable lorsque les femmes y participent réellement.

Nous soulignons trois priorités pour faire appliquer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en principe et dans la pratique.

Premièrement, il faut assurer une participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les processus de paix et processus politiques. Il faut pour cela supprimer les obstacles qui excluent les femmes, afin de leur permettre d'exercer une influence et pas seulement d'être présentes.

Deuxièmement, les organisations de la société civile locales dirigées par des femmes doivent être dotées de ressources durables. Elles sont souvent les premières à intervenir et les dernières à partir.

Troisièmement, la communauté internationale doit intensifier ses efforts pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits. Les personnes rescapées doivent être placées au cœur de notre action, et l'application du principe de responsabilité ne doit pas être reléguée au second plan.

L'Irlande a lancé récemment son quatrième plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité. Fondé sur les piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, il reflète la réalité des menaces d'aujourd'hui et les besoins de demain en matière de consolidation de la paix. Le plan met l'accent sur l'intersectionnalité et l'inclusion intergénérationnelle. Il reconnaît que les femmes et les filles touchées par un conflit ne constituent pas un groupe homogène. Les jeunes femmes, les femmes handicapées, les migrantes et d'autres sont confrontées à des formes de discrimination qui se chevauchent et qui influencent l'élaboration du plan depuis le début.

Alors que nous envisageons les 25 prochaines années, l'Irlande réaffirme son engagement à soutenir les femmes et les filles dans toute leur diversité, à faire entendre leur voix, à soutenir leur leadership et à continuer de tenir les promesses que nous leur avons faites.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Arafa (Liban) (*parle en arabe*) : Le Liban félicite la Fédération de Russie pour sa présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et nous remercions également la République de Corée de sa présidence du mois dernier.

Nous nous félicitons de l'organisation de ce débat public sur les femmes et la paix et la sécurité, d'autant plus qu'il coïncide avec la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), ce mois-ci.

Le Liban est convaincu que les femmes jouent un rôle capital dans le maintien de la paix, la consolidation de la paix, la prévention des conflits et la reconstruction après un conflit. Les femmes ne sont pas seulement des victimes de conflits, mais elles jouent un rôle actif dans le règlement des conflits et dans l'édification d'un avenir pour nos sociétés qui soit fondé sur la justice, l'égalité et la dignité humaine. C'est pourquoi nous sommes déterminés à mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment en poursuivant l'élaboration de notre plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000). Le plan sera présenté au Conseil des ministres pour approbation d'ici la fin de l'année.

En outre, la Commission nationale de la femme libanaise a élaboré un nouveau plan d'action pour la période 2025-2028, qui complète la stratégie nationale pour les Libanaises pour 2022-2030 afin de s'attaquer aux inégalités de longue date et aux défis urgents auxquels le Liban est confronté aujourd'hui. Le Liban s'efforce de faire participer les femmes à tous les niveaux de la prise de décisions, y compris au sein des institutions militaires et de sécurité. Nous renforçons les cadres juridiques qui protègent les droits des femmes et des filles, préviennent toutes les formes de violence et renforcent le rôle qu'elles jouent dans la société.

Le dernier rapport du Secrétaire général indique que les femmes et les filles sont les groupes les plus vulnérables aux risques et aux défis, en particulier en période de guerre ou de conflit armé. Si les guerres ne font pas de distinction entre les victimes, elles ont des conséquences disproportionnées sur les femmes. Malheureusement, les Libanaises continuent de subir les ravages des conflits et des guerres, et plus récemment de l'agression israélienne qui se poursuit contre le Liban depuis l'année dernière. Néanmoins, elles font preuve une fois de plus de résilience et participent activement aux efforts de secours et de reconstruction aux niveaux politique et institutionnel, ainsi que par l'intermédiaire d'organisations de la société civile et d'initiatives locales.

La réalité à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui nous oblige à réaffirmer l'importance de la résolution 1325 (2000). Vingt-cinq ans après son adoption, il est temps d'unir nos efforts, tant au niveau national qu'international, pour appliquer pleinement les dispositions de la résolution. Nous réaffirmons notre détermination

à collaborer avec tous nos partenaires nationaux et internationaux pour progresser dans cette voie et faire en sorte que les femmes restent au cœur des priorités relatives à la paix et à la sécurité mondiales.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne.

M. Gómez Hernández (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je remercie la présidence russe d'avoir organisé ce débat public, qui marque le début du mois durant lequel nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), portant création du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

L'Espagne s'associe aux déclarations faites au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, dont elle est membre.

Au cours des cinq dernières années, les progrès en matière de droits des femmes et des filles ont stagné, voire régressé. La discrimination fondée sur le genre s'est intensifiée et les obstacles structurels à l'égalité des sexes persistent. L'exemple le plus frappant est la situation actuelle des femmes et des filles en Afghanistan, dont les droits les plus fondamentaux sont bafoués depuis l'arrivée au pouvoir du régime taliban.

C'est pourquoi le programme pour les femmes et la paix et la sécurité reste une priorité de la politique étrangère espagnole. À l'occasion de cet anniversaire, l'Espagne réaffirme sa conviction : être une référence en matière de défense et de promotion de ce programme afin de continuer à progresser dans sa mise en œuvre complète, car il reste encore un long chemin à parcourir. À l'occasion de cet anniversaire, l'Espagne achève la rédaction de son troisième plan d'action national, assorti d'un cadre de financement qui permettra sa mise en œuvre.

Face aux violations constantes du droit international humanitaire, en Palestine, en Ukraine, au Soudan, en République démocratique du Congo et dans d'autres contextes, le séminaire-retraite sur le droit international humanitaire, organisé chaque année par l'Espagne, s'est concentré cette année sur la corrélation entre le droit international humanitaire et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que sur les défis liés à la mise en œuvre du cadre international existant.

Je voudrais partager quelques observations sur la manière dont nous pouvons faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Premièrement, ce programme repose sur le pilier de la prévention. La défense des droits des femmes et l'égalité des sexes sont des conditions préalables à l'édification de sociétés plus justes et plus résilientes face à d'éventuels conflits.

Deuxièmement, nous devons promouvoir activement la participation des femmes aux processus décisionnels dans toutes les phases d'un conflit, car cette participation garantit le respect et la durabilité des accords.

Troisièmement, il est primordial de soutenir le travail des organisations de la société civile, qui sont en première ligne pour venir en aide aux femmes et aux filles, en menant des activités liées à la protection, aux réparations et à la formation. L'Espagne contribue financièrement à plusieurs programmes de l'ONU visant à promouvoir les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité au sein de la société civile, y compris le Women's Peace and Humanitarian Fund (Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire). Elle soutient ONU-Femmes depuis sa création, avec une contribution totale de 7 millions d'euros cette année.

Enfin, quatrièmement, l'Espagne souligne l'importance de l'application du principe de responsabilité pour les crimes commis contre les femmes et les filles. L'Espagne soutient les efforts internationaux visant à garantir l'application du principe de responsabilité pour ces crimes, notamment le travail de la Cour pénale internationale, fer de lance de la lutte contre l'impunité internationale. En décembre 2024,

l'Espagne a envoyé, avec plusieurs autres pays, une lettre de saisine au Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale concernant la situation des femmes et des filles en Afghanistan.

L'Espagne a déployé de nombreux efforts pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Sa stratégie d'action extérieure 2025-2028 place à nouveau la politique étrangère féministe au cœur de notre action internationale, reflétant notre conviction que l'égalité des genres est une condition indispensable à l'instauration de la paix et de la justice, et un élément essentiel pour la prévention, la protection et la réparation des préjudices énormes causés par les violences qui visent spécifiquement les femmes en raison de leur genre.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, ce vingt-cinquième anniversaire doit marquer un véritable tournant pour que, dans les cinq prochaines années, nous puissions obtenir des résultats concrets. Nous le devons à la moitié de la population mondiale. Si les femmes ne participent pas à la prise de décisions et aux processus de paix, il n'y aura pas de paix durable, et sans paix durable, il n'y aura pas d'avenir pacifique pour l'humanité.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Larsen (Australie) (*parle en anglais*) : Vingt-cinq ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), le potentiel de transformation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité reste largement inexploité. Cet anniversaire doit être un appel à l'action.

Nous nous réunissons aujourd'hui dans un contexte marqué par des conflits dévastateurs, l'affaiblissement de la démocratie et l'aggravation des inégalités. L'Australie est vivement préoccupée par les efforts délibérés visant à inverser les progrès mondiaux en matière d'égalité des genres. À travers le monde, des femmes et des filles restent exclues des processus de paix et sous-représentées dans les institutions chargées de maintenir la paix et la sécurité. Elles sont touchées de façon disproportionnée par la violence sexuelle et fondée sur le genre, et se voient refuser l'accès à la justice et aux possibilités économiques.

En Afghanistan, les Taliban continuent de manifester leur mépris des droits humains des femmes et des filles, en interdisant l'éducation des filles au-delà de la sixième année, en confinant les femmes et les filles à leur domicile et en restreignant l'accès aux services médicaux essentiels. L'Australie appelle les Taliban à respecter les obligations juridiques internationales de l'Afghanistan. Cette année, la Cour européenne des droits de l'homme a jugé la Russie responsable de divers comportements manifestement illégaux observés à grande échelle en Ukraine, notamment l'emploi du viol comme arme de guerre. Au Myanmar, selon certaines informations, la junte commettrait des violences sexuelles et ferait délibérément d'entrave à l'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive. Quelque 220 000 femmes sont exposées à des grossesses à risque.

L'érosion des droits des femmes et des filles compromet la paix et la sécurité. Elle entrave notre capacité collective à prévenir les conflits et à construire des sociétés inclusives et résilientes. Je voudrais souligner trois domaines dans lesquels l'Australie fait progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Premièrement, guidée par son plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, l'Australie investit dans le leadership des femmes en matière de prévention des conflits et de processus de paix. Les données sont claires : lorsque les femmes y participent, un accord de paix a 35 % plus de chances de durer au-delà de 15 ans. En soutenant des initiatives telles que le Réseau des médiatrices d'Asie du Sud-Est, l'Australie a contribué à faciliter des dialogues transfrontières historiques entre les

communautés du Timor-Leste et les groupes déplacés du Timor occidental, ce qui a culminé dans une feuille de route pour la réconciliation pilotée par la communauté.

Deuxièmement, l'Australie renforce son appui aux femmes dans le domaine du maintien de la paix. Les partenariats, notamment avec le Fonds de l'Initiative Elsie et ONU-Femmes, se sont révélés efficaces pour abaisser les barrières au déploiement. Certes, le changement reste lent, mais les chiffres sont encourageants : les femmes n'ont jamais été aussi nombreuses à être déployées dans les opérations de paix des Nations Unies. L'Australie continuera d'investir dans la prochaine génération de dirigeantes.

Troisièmement, l'Australie investit 1,5 million de dollars dans le Fonds mondial pour les personnes rescapées afin de soutenir les mesures provisoires de réparation pilotées par les victimes et les survivants et de jouer un rôle de chef de file en cette époque où les investissements mondiaux servant les femmes et la paix et la sécurité sont en recul.

Nous sommes horrifiés par la hausse, de 87 % en deux ans, des cas attestés de violence sexuelle liée aux conflits. Derrière chaque cas confirmé se cachent d'innombrables survivants dont les souffrances restent invisibles. L'obligation de rendre des comptes doit être non négociable, les auteurs doivent être traduits en justice et les personnes survivantes doivent avoir accès à tout l'éventail de mesures réparatrices ; elles le méritent.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité n'est pas une case à cocher : c'est une condition préalable à une paix durable ancrée dans la justice, l'inclusion et les droits humains. Vingt-cinq ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous appelons les États Membres à miser plus encore sur ce programme au lieu de faire marche arrière, et à veiller à ce que les femmes et les filles soient non seulement protégées mais positionnées comme actrices de la paix.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Parvathaneni (Inde) (*parle en anglais*) : Je félicite avant tout la Russie de son accession à la présidence du Conseil, et je remercie la Fédération de Russie d'avoir, en sa qualité de Présidente, organisé le débat public d'aujourd'hui consacré aux femmes et à la paix et la sécurité. Je remercie le Secrétaire général et les intervenantes de leurs exposés.

Réunis aujourd'hui, 25 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous ne célébrons pas un simple anniversaire mais une véritable transformation qui a radicalement remodelé notre conception de la paix et de la sécurité, en reconnaissant qu'une paix durable ne peut être instaurée sans la participation pleine et égale des femmes.

Lorsque cette résolution a été adoptée, cela faisait toutefois plusieurs décennies que l'Inde s'était déjà engagée à ce principe. L'Inde a toujours contribué au maintien de la paix des Nations Unies, exprimant ainsi son attachement à la paix dans le monde. Ce qui distingue la contribution de l'Inde au maintien de la paix, ce n'est pas seulement son ampleur mais le fait que nous avons été les premiers à reconnaître que les femmes sont d'indispensables agentes de la paix.

Dès les années 60, bien avant l'adoption de la résolution 1325 (2000), l'Inde déployait des femmes médecins au Congo : c'est l'un des tout premiers exemples de femmes participant à une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Il ne s'agissait pas d'un geste purement symbolique, mais d'une reconnaissance concrète du fait que les perspectives, les compétences et la présence des femmes sont cruciales pour un maintien de la paix efficace.

Cet engagement précoce a trouvé une expression plus marquée en 2007, lorsque l'Inde a déployé au Libéria la première unité de police constituée entièrement féminine de l'histoire de l'ONU. Cette initiative révolutionnaire allait bien au-delà d'un renforcement sécuritaire. Elle a catalysé une transformation de la société libérienne, incitant les femmes locales à rejoindre les forces de l'ordre et à prendre une part active à la reconstruction de leur pays. Cette unité a permis de faire baisser les taux de criminalité tout en prouvant que les femmes peuvent être à la fois des protectrices et des modèles à suivre. Cette initiative a véritablement changé la donne.

La nomination de Kiran Bedi, première officière de la police indienne, en tant que première Conseillère pour les questions de police et Cheffe de la Division de la police des Nations Unies en 2003, illustre le rôle de premier plan joué par l'Inde dans la promotion des soldates de la paix.

Aujourd'hui, plus de 160 soldates de la paix indiennes servent sur le terrain et des équipes d'engagement exclusivement féminines ont été déployées en République démocratique du Congo, à Abyei au Soudan, et au Soudan du Sud. Les prix décernés à la major Suman Gawani, qui, en 2019, pour son travail au Soudan du Sud, a reçu le prix de la personne parmi les militaires qui s'est le mieux illustrée dans la défense de l'égalité des genres pendant l'année, et à la major Radhika Sen, en 2024, pour ses contributions en République démocratique du Congo, témoignent de l'engagement indéfectible de l'Inde en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Selon nous, la question n'est plus de savoir si les femmes peuvent s'acquitter d'activités de maintien de la paix, mais plutôt si le maintien de la paix peut se passer des femmes. Avec ces déploiements, l'Inde a prouvé l'incidence profonde que les soldates de la paix ont sur les opérations de maintien de la paix. Elles instaurent la confiance au sein des communautés et redonnent espoir aux populations vulnérables, en particulier aux femmes et aux enfants. Plus important encore, elles contribuent à lutter contre les violences fondées sur le genre et à faire en sorte que les processus de paix reflètent les besoins et perspectives de tous les segments de la société. Leur exemple est une inspiration pour les femmes des zones de conflit, car elles montrent qu'elles aussi peuvent être des leaders et des protectrices. Pour reprendre les paroles de notre ministre des affaires étrangères, M. Jaishankar, les soldates de la paix sont des messagères de la paix.

Consciente que cette transformation doit aller au-delà de ses contributions, l'Inde investi notablement dans le renforcement des capacités, notamment pour les soldates de la paix, et tout particulièrement celles qui viennent des pays du Sud. Le Centre pour le maintien de la paix des Nations Unies, établi à New Delhi par l'armée indienne, est désormais un centre d'excellence qui forme plus de 12 000 soldats chaque année. En 2016, le Centre a lancé un cursus spécial pour les officières militaires, et 72 officières venant de 39 pays fournisseurs de contingents ont été formées cette année-là. Ce cursus phare permet aux soldates de la paix d'acquérir des compétences essentielles en matière de planification opérationnelle, de protection des civils, de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et de leadership sensible au genre. Nous avons également déployé des équipes itinérantes de formation dans plusieurs pays du monde.

Je suis heureux de rappeler qu'en février, l'Inde a accueilli la Conférence internationale des soldates de la paix venant des pays du Sud, laquelle a réuni des Casques bleus féminins de 35 nations. Cette rencontre de deux jours s'est penchée sur l'évolution des défis auxquels les femmes sont confrontées dans les opérations de maintien de la paix, qu'il s'agisse de lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ou de tirer parti de la technologie pour rehausser l'efficacité. Cette conférence n'était pas seulement une instance de discussion mais une plateforme pour élaborer des stratégies pragmatiques afin d'accroître la participation des femmes et leur incidence dans

les futures missions de paix. Tout récemment, en août, l'Inde a accueilli la formation des officières des Nations Unies, à laquelle 15 pays ont participé.

Chaque année, hélas, nous sommes condamnés à écouter les tirades délirantes du Pakistan contre mon pays, notamment sur le Jammu-et-Cachemire, territoire indien qu'il convoite. Notre œuvre de pionnier s'agissant du programme pour les femmes et la paix et la sécurité est intact et immaculé. Un pays qui bombarde ses propres citoyens et procède à un génocide systématique ne peut que tenter de détourner l'attention du monde par des manœuvres de diversion et des exagérations. Il s'agit d'un pays qui a mené l'opération Searchlight en 1971 et entériné une campagne systématique et génocidaire de viols massifs sur 400 000 femmes, par sa propre armée. Le monde voit clair dans la propagande pakistanaise.

À l'avenir, l'Inde restera fermement attachée au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous sommes prêts à partager nos savoir-faire avec nos partenaires, en particulier ceux du Sud mondial, afin de promouvoir des solutions collectives à nos défis communs.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Estonie.

M. Tammsaar (Estonie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord me féliciter ce débat public d'actualité et remercier le Secrétaire général, la Directrice exécutive Sima Bahous et M^{me} Erakat de leurs précieux éclairages.

L'Estonie souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne, et je voudrais ajouter les éléments suivants.

Cette année, nous commémorons deux étapes importantes : le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) et le trentième anniversaire de la Déclaration de Beijing. Tout en célébrant ces accomplissements, nous devons prendre acte, avec une vive inquiétude, du recul mondial en matière de droits des femmes et d'égalité des genres.

Notre message doit être clair : il faut intensifier, et non uniquement réaffirmer, notre engagement en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. L'Estonie réaffirme sa détermination sans faille à promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans tous les efforts de paix et de sécurité. L'égalité des genres n'est pas seulement une question d'équité, c'est aussi la pierre angulaire de démocraties résilientes et un élément fondamental de la politique étrangère et de sécurité. La participation pleine, égale et véritable des femmes est indispensable pour construire une paix durable, prévenir les conflits et assurer une stabilité à long terme.

Le principe de responsabilité doit rester au cœur de nos efforts. Il est crucial de mettre fin à l'impunité pour défendre les droits des rescapées, décourager les crimes futurs et renforcer la crédibilité du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les auteurs de violences sexuelles et fondées sur le genre, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, doivent être traduits en justice devant les tribunaux nationaux et internationaux. À cet égard, je voudrais appeler l'attention sur le fait que le pays qui préside le Conseil de sécurité en octobre est lui-même responsable de tortures, de viols et d'autres formes de violence sexuelle systématiques contre des civils et des prisonniers de guerre ukrainiens, dont de nombreuses femmes, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2025/556). Les actions de la Russie ne sont pas compatibles avec son statut de membre permanent du Conseil de sécurité et mettent à mal la paix et la sécurité internationales ainsi que l'application de la résolution 1325 (2000).

Au cours des cinq dernières années, l'Estonie a pris des mesures structurelles pour faire progresser l'égalité des genres. Nous sommes fermement convaincus que la transformation numérique peut accélérer les progrès à cet égard. L'Estonie

continuera de promouvoir la voix des femmes dans les médias et la technologie, y compris l'intelligence artificielle, et à renforcer la coopération internationale dans ce domaine. Le renforcement des droits numériques est également l'une de nos priorités en tant que candidat au Conseil des droits de l'homme pour la période 2026-2028. En outre, l'Estonie prépare actuellement son quatrième plan d'action national sur la résolution 1325 (2000), en veillant à ce que les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité restent intégrées à la fois dans son programme national et dans ses politiques internationales.

L'égalité des genres doit s'étendre aux plus hauts échelons de la direction. À l'approche de l'élection du ou de la prochain(e) Secrétaire général(e), l'Estonie encourage vivement les États Membres à présenter des candidates, car l'égalité réelle ne peut être atteinte que lorsque les femmes sont pleinement représentées à tous les niveaux de la prise de décision.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tchéquie.

M. Kulháněk (Tchéquie) (*parle en anglais*) : Vingt-cinq ans après l'adoption historique de la résolution 1325 (2000), le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a pris de l'ampleur et de l'importance. Toutefois, son potentiel de transformation est loin d'être pleinement exploité. Comme le note le Secrétaire général dans son rapport (S/2025/556), les progrès accomplis dans la réalisation de nombreux objectifs liés aux femmes et à la paix et à la sécurité connaissent une stagnation, voire une régression en raison de l'escalade des conflits, de la montée de l'autoritarisme et du recul de l'égalité des genres.

Ces tendances inquiétantes soulignent l'urgence d'une action coordonnée et concrète et d'une meilleure application du principe de responsabilité. Nous saluons les efforts inlassables déployés par ONU-Femmes et d'autres entités des Nations Unies pour appuyer les États Membres et promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité à l'échelle mondiale en plaçant le leadership des femmes au cœur de la prévention des conflits, de leur règlement et du relèvement.

La Tchéquie réaffirme son attachement indéfectible au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Cette année, le Gouvernement tchèque a adopté son troisième plan d'action national, qui met davantage l'accent sur des politiques de sécurité tenant compte de la dimension de genre sur le territoire national et à l'étranger et sur le renforcement de la résilience nationale. Le plan s'appuie sur les enseignements tirés et aborde les défis actuels, notamment les répercussions régionales de l'agression de la Russie contre l'Ukraine. L'arrivée de centaines de milliers de femmes et d'enfants ukrainiens déplacés nous a rappelé brutalement que les conflits touchent les personnes différemment selon leur sexe et a mis en évidence la nécessité d'améliorer nos capacités de réaction aux crises grâce à des approches tenant compte de la dimension de genre. Notre plan reflète également l'impératif de lutter contre les violences sexuelles et fondées sur le genre liées aux conflits. La Tchéquie est vivement préoccupée par les rapports crédibles faisant état de tels crimes commis de manière systématique en Ukraine par les forces armées de la Fédération de Russie, le pays même qui préside la séance d'aujourd'hui. Il faut répondre à ces graves préoccupations en amenant les auteurs à rendre des comptes et en apportant un soutien axé sur les personnes rescapées.

Pour en revenir à notre nouveau plan d'action, l'une de ses caractéristiques notables est qu'il met davantage l'accent sur les défis contemporains en matière de sécurité – cybersécurité, désinformation, radicalisation et risques liés au climat – à travers le prisme des questions de genre. Il s'engage à protéger et à promouvoir les droits de toutes les femmes, y compris les droits reproductifs, et les droits des personnes LGBTQI+. Ce champ d'application plus large traduit notre reconnaissance

du fait que l'égalité des genres doit être intégrée dans tous les aspects de la politique de paix et de sécurité. Le plan s'aligne sur les priorités plus larges de notre politique étrangère, à savoir la promotion et la protection des droits humains, l'égalité femmes-hommes, la gouvernance démocratique et la coopération au développement tenant compte de la dimension de genre. Les partenariats inclusifs sont essentiels. La coopération avec les organisations de la société civile reste au cœur de notre approche, garantissant que nos politiques sont éclairées par des perspectives diverses et ancrées dans les réalités locales.

À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000), la Tchèque appelle à redoubler d'efforts au niveau mondial pour traduire les engagements en actes et faire des femmes et des filles des agentes du changement.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Tunisie.

M^{me} Jabou Bessadok (Tunisie) (*parle en anglais*) : D'emblée, nous réaffirmons notre engagement inébranlable en faveur de la mise en œuvre complète et effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La Tunisie a été l'un des premiers pays de sa région à adopter un plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000), couvrant la période de 2018 à 2022. Nous restons déterminés à faire fond sur cette expérience en poursuivant les réformes dans nos secteurs de la justice et de la sécurité. La consolidation de la paix est profondément ancrée dans l'identité tunisienne, nourrie par une culture du dialogue et de l'échange, et les Tunisiennes sont depuis longtemps des pionnières de la promotion de l'égalité et de la cohésion sociale et contribuent à la stabilité nationale et régionale. Les femmes courageuses de Tunisie continuent de servir dans les missions de paix des Nations Unies, défendant les valeurs de solidarité et de professionnalisme qui ont valu à la Tunisie le prix Trailblazer des Nations Unies des femmes spécialistes de la justice et des questions pénitentiaires. Nous nous concentrons sur le renforcement de la participation des femmes à la consolidation de la paix et à la prise de décision, sur l'amélioration de la protection contre la violence et sur l'intégration d'une perspective de genre dans toutes les politiques de sécurité.

Nous prenons note avec inquiétude des conclusions figurant dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2025/556), qui fait état des risques accrus auxquels sont confrontées les femmes et les filles dans les contextes de conflit et de transition. Comme il est souligné dans le rapport, le retrait accéléré des missions de consolidation de la paix, s'il n'est pas accompagné d'une planification adéquate de la transition, peut mettre en péril les gains acquis de haute lutte pour les femmes et les filles, les laissant exposées à la violence sexuelle et à l'insécurité liées aux conflits. La Tunisie appuie l'appel du Secrétaire général à veiller à ce que l'expertise en matière de genre, le financement des organisations de femmes et les mécanismes de protection soient pleinement intégrés dans toutes les phases de transition des missions.

Qu'il me soit permis de souligner une situation qui reste au cœur de nos préoccupations, à savoir le sort des Palestiniennes vivant sous l'agression et le génocide en cours à Gaza. Les femmes et les filles palestiniennes continuent d'être confrontées aux conséquences dévastatrices de la violence aveugle, des déplacements forcés et du châtiment collectif dont elles sont l'objet. Elles paient un prix disproportionné, subissent meurtres et destruction et se voient privés au quotidien de leurs droits fondamentaux et de leur dignité.

La Tunisie réaffirme que la paix ne peut être obtenue sans mettre fin à l'occupation, sans veiller à ce que les auteurs de violations graves en répondent ou sans défendre les droits et la protection des femmes et des filles palestiniennes, y compris leur pleine participation à la construction de la paix et à l'avenir de leur nation.

La Tunisie est foncièrement convaincue que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est incontournable pour instaurer une paix et une sécurité durables. Nous appelons à une volonté politique renouvelée, à un financement sur la durée et à une application plus robuste du principe de responsabilité afin de combler l'écart persistant entre engagements et action. Nous soulignons également le rôle central des organisations régionales, de la société civile et, en particulier, des réseaux de femmes, pour traduire ce programme en résultats tangibles sur le terrain.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Uruguay.

M^{me} Dupuy Lasserre (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Uruguay remercie la Russie d'avoir organisé ce débat public à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000).

L'Uruguay s'associe à la déclaration prononcée au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Nous réaffirmons qu'il faut intégrer les principes du programme pour les femmes et la paix et la sécurité pour relever les défis actuels en la matière, car la participation et le leadership des femmes sont essentiels pour parvenir à une paix durable. Après 10 autres résolutions et 114 plans d'action nationaux, les États se sont engagés, dans le Pacte pour l'avenir, à accélérer les mesures visant à garantir la participation pleine, sûre et véritable des femmes aux opérations de paix, en reconnaissance du fait que leur implication est cruciale dans la prise de décisions à tous les niveaux, y compris dans la prévention et le règlement des conflits, la médiation et les opérations de paix.

L'Uruguay encourage la participation des femmes dans les opérations de maintien de la paix et il appuie l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, dans laquelle il prend une part active. Il a également mis en œuvre l'initiative Action pour le maintien de la paix. De surcroît, l'Uruguay a contribué à l'élaboration du concept de pelotons d'engagement mixtes, qui cherchent à tisser des liens avec les communautés locales sur le terrain, grâce notamment à une participation accrue des femmes. En 2019, le premier peloton d'engagement uruguayen a été déployé auprès de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Nous honorions ainsi notre engagement de continuer de servir l'ONU.

Depuis 25 ans, les femmes ont un meilleur accès aux droits dans les situations post-conflit et elles sont davantage nommées à des postes de direction. Notre premier plan d'action national, fruit d'une solide coordination entre tous les acteurs nationaux, a apporté une contribution fondamentale : la prise de conscience que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité transcende les situations de conflit et d'après-conflit pour s'appliquer à la construction et à la viabilité de sociétés pacifiques, justes et inclusives. Nous devons appliquer de nouvelles approches qui permettent de rompre avec les stéréotypes de genre et les normes sociales discriminatoires, lesquels limitent la participation active des femmes à la société, notamment dans les processus de médiation et de négociation. L'Uruguay élabore actuellement son deuxième plan national, en veillant à ce qu'il soit conçu et mis en œuvre de manière à reconnaître la contribution des femmes au règlement des conflits et des problèmes de la région.

L'Amérique latine et les Caraïbes forment une zone de paix, laquelle est déterminée à régler les conflits de manière pacifique et à rejeter l'emploi de la force. Cela ne signifie pas pour autant que notre paix et notre sécurité sont à l'abri de menaces diverses. Pour terminer, nous réaffirmons notre attachement à ce programme.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Costa Rica.

M^{me} Chan Valverde (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Il y a 25 ans, nous avons reconnu que la participation des femmes sur un pied d'égalité et leur pleine inclusion étaient cruciales pour la paix et la sécurité internationales. Cela étant, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit aborder de nouveaux défis tels que les cybermenaces et l'intelligence artificielle. À cet égard, je voudrais m'attarder sur deux éléments.

Premièrement, le cyberspace est désormais un champ de bataille qui réduit au silence les artisanes de la paix. La violence fondée sur le genre que facilite la technologie, comme le harcèlement en ligne, les campagnes de désinformation ou les *deepfakes*, prend pour cible les défenseuses des droits humains, les journalistes et les médiatrices, et compromet leur participation aux processus de paix. De plus, les cyberattaques contre les hôpitaux et les réseaux de communication touchent de manière disproportionnée les femmes, principales aidantes. Le Costa Rica exhorte les États Membres à intégrer la cybersécurité dans leurs plans d'action nationaux, en prévoyant des mesures pour lutter contre la violence fondée sur le genre en ligne, réduire la fracture numérique et protéger les militantes dans l'espace numérique.

Deuxièmement, l'absence de gouvernance des utilisations militaires de l'intelligence artificielle fait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. Avec les systèmes d'armes autonomes, des décisions de vie ou de mort sont prises plus vite que ne le permet le temps de réaction humain, ce qui augmente les risques d'une erreur de perception ou d'une escalade involontaire. Les biais algorithmiques reproduisent les stéréotypes de genre et compromettent le principe de distinction.

Le Costa Rica invite le Secrétaire général à inclure, dans ses rapports sur les femmes et la paix et la sécurité, une analyse des dimensions de genre liées à l'utilisation militaire de l'intelligence artificielle, et demande instamment que soit conclu, avant 2026, un instrument juridiquement contraignant qui énonce des interdictions et des réglementations pour les systèmes d'armes autonomes capables d'identifier, de sélectionner et d'attaquer des cibles sans contrôle humain significatif. Notre attachement au programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit s'étendre à l'ère numérique.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je félicite la Fédération de Russie de son accession à la présidence du Conseil ce mois et la remercie d'avoir organisé ce débat annuel sur les femmes et la paix et la sécurité.

Au Bangladesh, l'an dernier, durant le soulèvement de masse de la population qui a mis fin à des décennies de mauvaise gouvernance, les femmes étaient aux côtés des hommes. Elles sont aujourd'hui célébrées comme nos filles de juillet. Cela a prouvé une fois de plus que la paix et la justice ne peuvent pas prospérer si les femmes ne sont pas en première ligne. S'inspirant de leur courageuse participation, le Gouvernement intérimaire a fait de l'égalité des genres un des éléments clefs de son programme de réforme.

Nous sommes engagés de longue date envers le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La résolution 1325 (2000) a été adoptée alors que le Bangladesh siégeait au Conseil. Entre 2022 et 2023, nous avons présidé le Réseau des chefs d'état-major pour les femmes et la paix et la sécurité et organisé des formations annuelles sur les femmes et la paix et la sécurité dans notre institut national de formation. Aujourd'hui, 481 Bangladaises sont des Casques bleus. Durant la Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix qui s'est tenue à Berlin cette année, nous avons promis de déployer davantage de femmes dans les missions futures.

Il est indéniable que, dans le monde entier, les femmes et les filles restent touchées de manière disproportionnée par les guerres et les conflits. Nous sommes très préoccupés par le sort des femmes et des filles palestiniennes à Gaza. Dans notre région aussi, nous voyons bien l'expérience traumatisante des femmes et des filles rohingya, qui ont subi des tortures systématiques avant d'être déplacées du Myanmar. Ces réalités prouvent bien que nous sommes encore très en retard s'agissant de concrétiser nos engagements. Alors que nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) et le trentième anniversaire de la Déclaration de Beijing, notre promesse doit être traduite dans la pratique à mesure que nous remédions à ces dures réalités. Dans ce contexte, je souhaite souligner quelques éléments.

Premièrement, discrimination politique et disparités économiques sont souvent des causes profondes de conflit. Nous pouvons nous attaquer à ce problème en donnant aux femmes les moyens d'agir grâce à des modes de financement et des modèles commerciaux innovants, tels l'entreprise sociale et le microcrédit.

Deuxièmement, dans la phase de reconstruction post-conflit, nous devons veiller à ce que les femmes bénéficient d'un traitement inclusif et équitable et d'un travail décent.

Troisièmement, l'accès des femmes, sur un pied d'égalité, aux technologies numériques doit être garantie. Le cyberharcèlement, les actes d'intimidation et les atteintes facilitées par la technologie doivent être traités par la loi, la mise en place de politiques et la pratique.

Enfin et surtout, nous devons assurer un financement suffisant, prévisible et durable pour la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Cela est particulièrement important dans le contexte de la crise de liquidité actuelle et des éventuelles réductions de coûts dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Pour conclure, qu'il me soit permis de citer les mots du Secrétaire général dont nous nous sommes souvent fait l'écho dans cette salle : « La participation pleine, égale et véritable des femmes à l'édification de la paix devrait être la norme, et non une préoccupation secondaire ». Dans le même ordre d'idées, nous devons œuvrer de concert pour renforcer la protection des femmes et garantir une participation équilibrée des femmes et des hommes aux opérations de paix.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante d'El Salvador.

M^{me} González López (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'organisation de cet important débat annuel.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité. Nous voudrions faire les observations suivantes à titre national.

Il y a 25 ans, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 1325 (2000). Ce qui était à l'époque un acte visionnaire est aujourd'hui une dette en souffrance envers des millions de femmes et de filles dans le monde. Dans un contexte où les conflits se multiplient et les crises humanitaires s'aggravent, ce sont les femmes et les filles qui continuent de payer le plus lourd tribut. Ne pas les reconnaître comme des agentes de paix revient à renoncer à la possibilité d'une paix durable.

L'absence des femmes à la table des négociations n'est pas seulement un déficit de représentation ; c'est aussi un déficit de légitimité qui fragilise les accords et érode la paix. Bien qu'il soit prouvé que les processus inclusifs sont plus solides et plus pérennes, les femmes sont encore trop souvent réduites à l'état de victimes au lieu d'être reconnues comme des artisanes de la paix et des dirigeantes.

Cette année, tout en saluant les progrès et les réalisations accomplis, nous devons également être francs. Les engagements sont loin d'être respectés dans la pratique, et les défis systémiques que nous ne pouvons passer sous silence persistent. De nombreux cadres internationaux ne tiennent toujours pas compte des questions de genre. Les ressources allouées pour garantir la participation pleine et effective des femmes restent insuffisantes et le manque de financement ne fait que s'aggraver, ce qui compromet la capacité de la communauté internationale à apporter des réponses cohérentes et durables dans les situations de conflit.

Le manque de financement n'est pas nécessairement dû à une insuffisance des ressources, mais à des décisions politiques qui remettent en question l'efficacité et la légitimité de ce programme. El Salvador souligne que les principes énoncés dans le programme doivent être intégrés dans toutes les résolutions du Conseil, en particulier celles qui donnent mandat à des opérations de maintien de la paix. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions nous assurer qu'il ne s'agit pas d'un engagement rhétorique, mais d'une pratique concrète qui se traduit par la formation, le déploiement et la responsabilité effective du personnel sur le terrain.

La crédibilité du Conseil n'est pas mesurée à l'aune du nombre de résolutions qu'il adopte, mais est fonction de sa véritable capacité à prévenir les conflits et à garantir une paix durable. C'est pourquoi nous demandons instamment aux membres de prendre des mesures décisives pour assurer la pleine intégration du programme dans tous les mandats, en les dotant de ressources suffisantes et de mécanismes de responsabilité qui garantissent des résultats concrets sur le terrain.

Conformément à cet engagement, El Salvador a intégré la question des femmes et de la paix et de la sécurité dans l'ensemble de ses politiques nationales, en créant le Comité national pour l'application de la résolution 1325 (2000) il y a plus de 10 ans. Avec l'appui de l'ONU, nous avons lancé le projet « Gardiennes de la paix », qui renforce les capacités des femmes au sein de communautés prioritaires. Nous avons également mis en place le programme « Bâtisseuses de la paix », qui relève du bureau du procureur général de la République. En octobre de l'année dernière, nous avons lancé le cours virtuel sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Pour El Salvador, ces initiatives ne sont pas des projets isolés mais font partie d'un effort national visant à faire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité un engagement vivant. Notre expérience confirme que lorsque les femmes jouent un rôle de premier plan, la réconciliation est plus profonde, la cohésion sociale plus forte et la paix plus durable.

Enfin, tout en nous félicitant de la tenue de cette séance, n'oublions pas que la paix ne s'obtient pas par des déclarations, mais par l'action et des décisions courageuses. Aujourd'hui, nous demandons au Conseil de veiller à ce que ces mots ne se dissipent pas dans l'écho de cette salle, mais se traduisent en actions qui transforment la vie de toutes les femmes et les filles là où la guerre, la violence et l'insécurité les privent encore d'un avenir.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kirghizistan.

M. Utebaev (Kirghizstan) (*parle en anglais*) : Je félicite la Fédération de Russie de son accession à la présidence pour ce mois et la remercie d'avoir organisé le débat public sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous remercions également le Secrétaire général et M^{me} Sima Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, de leurs précieuses observations, ainsi que les autres intervenantes de leurs déclarations.

La République kirghize s'associe pleinement au programme mondial pour les femmes et la paix et la sécurité et réaffirme son attachement à la mise en œuvre intégrale de la résolution 1325 (2000) et des résolutions connexes ultérieures. Nous

sommes fermement convaincus que la paix n'est ni durable ni inclusive sans la participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les niveaux de prise de décision, depuis l'échelon communautaire jusqu'aux plus hautes sphères du pays.

Le Kirghizstan a réalisé des progrès concrets en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans la vie publique, la consolidation de la paix et la gouvernance. Lors des dernières élections locales, les femmes ont obtenu plus de 42 % des sièges dans les conseils locaux, un résultat historique rendu possible grâce à des réformes électorales tenant compte de la dimension de genre. Nous avons adopté un programme d'État sur le leadership des femmes jusqu'en 2030 et une nouvelle stratégie sur l'égalité des sexes, qui visent tous deux à renforcer la participation des femmes à la gouvernance, à l'administration publique et à la vie économique. Le plan d'action national sur la résolution 1325 (2000) continue de guider nos efforts pour promouvoir la participation des femmes au secteur de la sécurité et à la consolidation de la paix au niveau communautaire. En outre, nous avons ratifié la Convention n° 190 de l'Organisation internationale du travail sur la violence et le harcèlement, de 2019, afin de lutter contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail, ce qui témoigne de notre politique de tolérance zéro à l'égard de la violence fondée sur le genre.

Au Kirghizstan, les femmes contribuent activement à la paix et à la cohésion sociale, en particulier dans les communautés rurales et multiethniques. Grâce aux conseils de femmes, aux initiatives de la société civile et aux plateformes de médiation locales, les femmes kirghizes contribuent à prévenir les conflits, à lutter contre la violence domestique et à instaurer la confiance entre les communautés et les institutions. Nous insistons sur le fait qu'investir dans des initiatives locales menées par des femmes est la clef d'une paix durable au niveau local.

Cette année marque le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, un engagement historique qui a reconnu pour la première fois le rôle central des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans l'édification d'une paix durable. Le Kirghizstan est fier d'être reconnu comme un pionnier de la région Asie centrale pour ce qui est de l'application de cette résolution historique. Mon pays prévoit également d'organiser une manifestation de haut niveau en novembre de cette année, avec plusieurs objectifs : présenter l'expérience du Kirghizstan en tant que modèle pour la participation des femmes au règlement des conflits, au maintien de la paix et aux processus de réintégration ; renforcer la coopération avec ONU-Femmes, le Fonds pour la consolidation de la paix et d'autres partenaires internationaux ; promouvoir la mise en place de mécanismes durables pour appuyer les initiatives menées par des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité ; et sensibiliser aux meilleures pratiques en matière de rapatriement et de réintégration au sein de la communauté, conformément aux normes internationales en matière de droits humains et d'aide humanitaire. Nous nous félicitons vivement d'accueillir à cette occasion les États Membres de l'ONU, des experts, des dirigeants de la société civile et des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix.

Pour terminer, le Kirghizstan reste fermement déterminé à construire une société pacifique, inclusive et où règne l'égalité des genres. Nous sommes prêts à partager notre expérience et à apprendre des autres pour faire progresser ce programme vital.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Mongolie.

M^{me} Mandakhai Batsuren (Mongolie) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie sincèrement la Fédération de Russie d'avoir organisé cet important débat annuel, ainsi que le Secrétaire général et les représentantes d'ONU-Femmes et de la société civile de leurs importants exposés.

Ce débat public se distingue car il coïncide avec le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption, par le Conseil de sécurité, de la résolution 1325 (2000) sur les

femmes et la paix et la sécurité, et le trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

Le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2025/556) révèle que, malgré des progrès remarquables et des débuts positifs dans ce domaine, il ne faut pas faire abstraction de la tendance à la régression et à la stagnation constatée pour certains des principaux objectifs du programme. Dans l'ensemble, la participation des femmes aux processus de paix reste faible, bien en deçà de l'objectif minimum fixé par l'ONU, et les conflits et les crises réduisent à néant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux en matière de genre. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'escalade des conflits et du militarisme, qui a une incidence disproportionnée sur les femmes et les filles en raison des violations des droits humains et du recul de leurs droits, ainsi que par la montée de la violence, en particulier la violence fondée sur le genre. Par conséquent, les anniversaires de ces documents historiques à l'échelle mondiale sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes doivent être considérés comme une occasion d'évaluer les progrès accomplis, d'envisager de nouvelles mesures et d'atténuer les effets des coupes budgétaires à venir.

La Mongolie soutient la participation pleine, égale, effective et en toute sécurité des femmes aux processus de consolidation de la paix. En Mongolie, depuis 2024, les femmes représentent 25 % du Grand Khoural d'État, ce qui place la Mongolie dans le peloton de tête des pays d'Asie pour la représentation des femmes au Parlement.

La Mongolie participe aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis plus de 20 ans et accorde la plus haute importance à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Actuellement, 14 % des officiers parmi nos soldats de la paix sont des femmes, ce qui est très proche de l'objectif de 15 % fixé par l'ONU pour 2027. Par ailleurs, le mois dernier, la Mongolie a reçu des équipements de protection individuelle conçus pour les femmes, en reconnaissance de ses accomplissements en ce qui concerne l'objectif fixé par la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue et le déploiement de femmes à des postes opérationnels.

En outre, en 2022, nous avons accueilli une conférence internationale sous les auspices du Président de la Mongolie, réunissant des soldates de la paix et des représentantes de plus de 30 pays, et nous avons mené une discussion fructueuse sur l'importance croissante de la participation pleine et véritable des femmes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La prochaine conférence aura lieu en 2027 à Oulan-Bator.

Les changements climatiques touchent les femmes et les filles de manière disproportionnée et entraînent une augmentation de la pauvreté, de la faim, de la violence et des déplacements forcés. La Mongolie s'efforce donc de faire preuve d'initiative dans ce domaine. À cet égard, nous invitons les membres du Conseil à participer à la dix-septième Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification, qui se tiendra du 17 au 28 août 2026 à Oulan-Bator, pour contribuer à enrichir la mise en œuvre de cette Convention grâce à une action climatique tenant compte des questions de genre.

Enfin, nous soutenons pleinement les recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général et commencerons à examiner les moyens d'atteindre les objectifs minimums en matière de financement de l'égalité des genres recommandés par l'ONU et d'autres instances, d'ancrer les plans d'action sur les femmes et la paix et la sécurité dans le droit national, et de veiller à ce que ces plans soient intégralement financés et fassent l'objet d'un suivi régulier.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie.

M. Feruță (Roumanie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe pleinement aux déclarations prononcées au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

La double célébration de cette année, à l'occasion du trentième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), ne doit pas être purement symbolique. C'est le moment de faire le point et de renouveler nos engagements. Nous devons aller de l'avant en prenant des mesures responsables, tant au niveau national que collectif, pour soutenir l'ensemble du cadre normatif élaboré autour du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et autour de l'égalité des genres en général. Nous avons tous conscience qu'une paix pérenne est indissociable de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En Roumanie, sur la base des leçons tirées d'une première version, nous avons adopté nos deuxième plan et stratégie nationaux pour la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2024-2028. Dans le cadre d'une approche programmatique adaptée aux réalités locales, notre stratégie a été élaborée selon un format multipartite réunissant des représentants du Gouvernement et du Parlement, de la société civile et du monde universitaire. Ce format prévoit des consultations régulières au sein d'un groupe permanent chargé de la mise en œuvre au niveau national.

Le Ministère roumain de la défense assure la coordination nationale de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et joue un rôle clef dans nos efforts nationaux visant à favoriser la participation des femmes aux missions de consolidation de la paix et leur nomination à des postes de direction au sein des institutions nationales de défense, d'ordre public et de sécurité, et visant à faciliter leur participation continue et véritable aux processus de négociation. Entre autres projets, le Ministère roumain de la défense a lancé la campagne « She for Romania » pour soutenir les jeunes femmes qui choisissent de faire carrière dans les secteurs de l'ordre public, de la défense ou de la sécurité nationale.

Les principes de la parité des genres sont également activement promus au sein du Ministère des affaires étrangères, où 49 % des postes de direction et 40 % des postes de chefs de mission sont occupés par des femmes. Nous nous efforçons de faire encore mieux. En tant que membre du Conseil des droits de l'homme et Vice-Présidente de la soixante-dixième session de la Commission de la condition de la femme, la Roumanie se consacre activement à la promotion des droits humains en tant que vecteur de la politique étrangère.

La Fédération de Russie, membre permanent du Conseil de sécurité, qui est chargé de défendre la paix et la sécurité internationales, a agi en contradiction directe avec la Charte des Nations Unies lorsqu'elle a décidé d'attaquer l'Ukraine, un État Membre souverain de l'ONU. Je rends hommage à l'héroïsme et au sacrifice des Ukrainiennes qui défendent leur pays, leurs communautés et leurs familles contre cette agression.

En août, la Roumanie a adhéré à l'initiative de prévention de la violence sexuelle en temps de conflit. Nous renouvelons notre plein soutien à la présidence ukrainienne de cette alliance, ainsi que notre engagement résolu à l'appui de ses objectifs.

Alors même que nous sommes confrontés à d'énormes difficultés au niveau international, notre priorité constante doit être de respecter les engagements que nous avons pris dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et en faveur des droits des femmes à tous les niveaux.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

M. Obeidat (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais commencer par remercier la Fédération de Russie d'avoir organisé ce débat public. Je remercie également le Secrétaire général, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et les intervenantes de leurs contributions très utiles ce matin.

La Jordanie continue de mettre en œuvre ses engagements nationaux et internationaux dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, sur la base de son plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), qui est considéré comme un modèle dans la région grâce à sa coordination intégrée entre les institutions publiques et les organisations de la société civile. Le plan national pour la période 2022-2025 s'appuie sur l'engagement ferme de la Jordanie en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de la promotion de la participation des femmes à toutes les étapes de la consolidation de la paix, de la gestion des crises et des efforts de relèvement et de reconstruction.

Notre plan repose sur quatre piliers principaux : la participation, la prévention, la protection, ainsi que le relèvement et l'aide d'urgence. Il comprend des objectifs spécifiques, notamment accroître la représentation des femmes aux postes de responsabilité dans les institutions militaires et de sécurité; garantir des interventions préventives pour prévenir la violence et l'intimidation, renforcer les cadres juridiques et institutionnels pour protéger les femmes et les filles et assurer l'intégration des femmes dans les services d'urgence et les plans de relèvement.

Ce plan repose sur un partenariat efficace entre les organismes publics et les organisations de la société civile, avec l'appui de partenaires internationaux. Il prévoit des indicateurs de performance clairs et un budget spécifique pour garantir une mise en œuvre efficace et un suivi rigoureux des progrès réalisés en matière d'égalité et de promotion d'une paix et d'une sécurité durables. Les efforts nationaux ont permis d'accroître sensiblement la participation des Jordaniennes dans des secteurs vitaux, notamment la sécurité et la défense. La participation des Jordaniennes aux missions de maintien de la paix des Nations Unies a elle aussi sensiblement augmenté ces dernières années. Les institutions gouvernementales ont enregistré une augmentation du pourcentage des femmes occupant des postes de direction et administratifs, ainsi qu'une meilleure représentation des femmes au sein des conseils élus. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre d'un processus de modernisation politique, administrative et économique qui vise à accroître la participation des femmes à la vie politique ainsi que leur représentation effective dans la sphère économique et aux postes de décision, aux niveaux national et local. Le Gouvernement a inscrit l'autonomisation des femmes dans sa vision de modernisation économique pour la période 2023-2033 en réalisant une étude nationale exhaustive portant sur les aspects législatifs, institutionnels et économiques pertinents, notamment l'égalité salariale, l'inclusion financière, la transformation numérique, l'éducation et la formation. Cette approche souligne que l'autonomisation des femmes est un pilier essentiel pour parvenir à une croissance inclusive et durable, ce qui favorise la réalisation des buts et des objectifs du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le Royaume a également lancé la Stratégie nationale de protection sociale pour la période 2025-2033, qui repose sur les piliers de la dignité et de l'autonomisation et qui est axée sur le renforcement de la participation économique et sociale des femmes, en particulier des plus vulnérables, en améliorant les possibilités d'éducation, de formation et de travail décent et l'accès aux services de base.

Nous ne pouvons pas parler du programme pour les femmes et la paix et la sécurité sans évoquer la réalité des femmes dans les zones de conflit, qui continuent de payer le prix fort. Le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2025/556) indique que sept femmes sur 10 tuées dans des conflits armés au cours des deux dernières années sont mortes à Gaza. Ces femmes ont été confrontées et continuent d'être confrontées à des conditions humanitaires tragiques du fait de l'occupation

illégale, allant du fait que des femmes accouchent dans des abris, sous les bombardements et sans anesthésie, à la privation des soins de santé les plus élémentaires pour les mères et les enfants, en passant par les attaques systématiques contre des hôpitaux, y compris des maternités. En outre, les femmes journalistes, en particulier les Palestiniennes, sont victimes de campagnes d'intimidation et de diffamation, d'attaques et d'assassinats. Le sort tragique des femmes et des filles à Gaza illustre clairement le lien étroit qui existe entre les questions relatives aux femmes et la paix et la sécurité et met en évidence les répercussions de l'occupation et de ses politiques condamnables, qui perpétuent les souffrances humaines et font obstacle à l'instauration de la sécurité et de la stabilité. En Jordanie, nous saluons l'espoir suscité par la proposition du Président des États-Unis Donald Trump en faveur d'un cessez-le-feu à Gaza, prélude à une paix durable fondée sur la solution des deux États.

Pour terminer, le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) n'est pas seulement une occasion d'évaluer les progrès accomplis, mais un appel à renouveler notre engagement et à renforcer notre action collective. La Jordanie reste convaincue que la protection, l'application du principe de responsabilité et l'autonomisation, l'affirmation et l'évaluation de la participation, la fin de la violence et de l'impunité et la sensibilisation des communautés, en particulier des jeunes, sont les piliers qui nous permettront d'atteindre ces objectifs.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Monténégro.

M^{me} Radulovic (Monténégro) (*parle en anglais*) : Le Monténégro s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité et de l'Union européenne et voudrait mettre l'accent sur trois messages essentiels à titre national.

Premièrement, alors que nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) et le trentième anniversaire de la Déclaration de Beijing, nous ne devons pas oublier que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité n'est pas une simple aspiration mais une obligation contraignante. Les violences sexuelles liées aux conflits restent très répandues, et les femmes et les filles du monde entier demeurent confrontées à la stigmatisation, à l'exclusion et à l'absence de justice. Aussi le Monténégro appuie-t-il avec force l'appel à renforcer l'application du principe de responsabilité et à utiliser toute la gamme des outils du Conseil de sécurité, des sanctions aux embargos sur les armes, contre les auteurs de violences sexuelles en période de conflit.

Deuxièmement, au niveau national, le Monténégro a récemment organisé une conférence de haut niveau qui a réuni des gouvernements, des organisations internationales et la société civile pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Le message était clair : la participation des femmes à la paix et à la sécurité n'est pas facultative, mais constitue une condition préalable à l'instauration d'une paix durable et doit être institutionnalisée dans toutes les structures de sécurité.

Troisièmement, toujours au niveau national, le Monténégro met actuellement en œuvre son deuxième plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000) pour la période 2022-2027. Nous renforçons les capacités institutionnelles, en veillant à ce que les femmes soient représentées à tous les niveaux de la prise de décisions dans nos institutions de défense et de sécurité, tout en continuant d'investir dans la formation, l'éducation et les possibilités d'accès à des postes à responsabilité. Aujourd'hui, les femmes représentent plus de la moitié du personnel civil du Ministère de la défense, et leur participation aux forces armées et aux missions internationales de maintien de la paix est de plus en plus importante.

De nombreux défis restent à relever. Les femmes et les filles sont toujours confrontées à la discrimination, à la violence et à des obstacles qui les empêchent d'accéder à des postes de direction. Par conséquent, nous devons redoubler d'efforts pour lever les obstacles institutionnels, assurer un financement prévisible pour les organisations de femmes et garantir l'application du principe de responsabilité. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit évoluer pour faire face aux nouveaux défis, notamment les changements climatiques, les technologies numériques et la désinformation, qui touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles. C'est pourquoi nous saluons et apprécions la contribution importante d'ONU-Femmes à ce débat. Grâce à son exposé, nos discussions restent ancrées dans les réalités des femmes et des filles du monde entier.

Pour terminer, je voudrais dire que notre crédibilité collective dépend de notre capacité de traduire nos engagements en résultats mesurables. Nous devons veiller à ce que tous les processus de paix prennent en compte les questions de genre et permettent la participation pleine, égale et véritable des femmes. Ce n'est qu'à cette condition que la paix pourra être juste, inclusive et durable. Le Monténégro reste pleinement engagé en faveur de ce programme et continuera à travailler avec ses partenaires pour faire progresser la vision d'un monde où les femmes sont non seulement protégées, mais se voient aussi donner les moyens d'être des agentes de la paix.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

M. Nguyen (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie la Fédération de Russie de l'organisation de cet important débat public et tous les intervenants de leurs observations de ce matin.

Cette année marque le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), un document décisif qui a transformé les priorités internationales en matière de paix et de sécurité. Pour la première fois, la communauté internationale a reconnu qu'une paix durable n'est possible que si les femmes participent pleinement et effectivement, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les processus de prise de décisions. Pourtant, 25 ans plus tard, les femmes et les filles continuent de faire les frais de la guerre, qu'il s'agisse de déplacements, de violences sexuelles ou de la perte de leurs moyens de subsistance. Leurs voix restent sous-représentées dans les processus de paix, malgré leurs efforts inlassables pour reconstruire les communautés. Avant l'adoption de la résolution 1325 (2000), les femmes représentaient à peine 1 ou 2 % de l'ensemble des soldats de la paix. Ce nombre a presque décuplé, ce qui constitue un progrès, mais reste largement insuffisant.

À cet égard, ma délégation voudrait souligner les points suivants.

Avant tout, la prévention est la meilleure protection. Il est primordial de s'attaquer aux causes profondes des conflits pour préserver les droits et la dignité des femmes.

Deuxièmement, les femmes doivent être au cœur des opérations de paix. Leur leadership en matière de maintien de la paix, de médiation et de reconstruction contribue à renforcer la confiance, à accélérer les processus de relèvement et à pérenniser la paix. Les mandats et les activités de toutes les opérations de paix des Nations Unies doivent tenir compte des questions de genre afin de garantir que les besoins des femmes et des filles soient satisfaits.

Troisièmement, l'avancement économique des femmes doit être considéré comme une priorité. Nous nous faisons l'écho des appels du Secrétaire général à transformer la sécurité économique des femmes grâce à des politiques d'emploi inclusives, à des systèmes de protection sociale et à un accès au financement, qui sont des outils fondamentaux pour la prévention des conflits, le relèvement et la résilience.

Quatrièmement, il est indispensable d'investir dans la capacité et la sécurité numériques des femmes, non seulement pour réduire la fracture numérique, mais aussi pour veiller à ce que les femmes dirigent et façonnent les efforts de consolidation de la paix dans un monde de plus en plus connecté.

Le Viet Nam reconnaît depuis longtemps le rôle que les femmes ont joué, tout au long de son histoire, dans la lutte pour l'indépendance nationale, dans la reconstruction d'après-guerre et dans l'édification et le développement de la nation. Les Vietnamiennes ont toujours été des agentes essentielles de la paix et du développement et, aujourd'hui, elles occupent avec brio des postes de direction dans leur pays et au sein des forces de maintien de la paix, perpétuant ainsi un fier héritage de résilience et de contribution. De nos efforts en faveur de l'adoption de la résolution 1889 (2009) à l'Engagement de Hanoï en faveur de l'action de 2020 durant notre mandat au Conseil de sécurité, l'appui du Viet Nam au programme pour les femmes et la paix et la sécurité demeure inébranlable.

Nous continuerons de collaborer étroitement avec tous nos partenaires afin de veiller à ce que les femmes ne soient pas de simples bénéficiaires de la paix, mais aussi des architectes de la paix.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Manalo (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines remercient la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies d'avoir organisé cette manifestation.

Les Philippines s'associent à la déclaration faite par le Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, et souhaitent insister sur les points suivants à titre national.

À l'occasion de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000), j'ai eu l'honneur de présider la Conférence internationale sur les femmes et la paix et la sécurité, qui s'est tenue aux Philippines l'année dernière. Cette conférence, à laquelle ont participé 75 pays, a abouti à l'adoption de la Déclaration de Pasay, qui souligne notre engagement commun en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que les liens qui existent entre les questions de genre, la paix, la sécurité et le climat.

L'expérience des Philippines montre que l'instauration et la pérennisation de la paix exigent un apprentissage et une adaptation constants. Notre parcours montre que des progrès sont possibles à condition de déployer, de manière équilibrée, des stratégies, des actions et des ressources qui soient à la hauteur des engagements pris, et de mettre en œuvre des solutions adaptées.

Le plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2017-2022 affirmait que la participation véritable des femmes était indispensable. Les femmes ont non seulement été présentes à la table des négociations de paix, mais elles ont également rédigé des accords qui ont, par exemple, contribué à l'élaboration de la loi organique bangsamoro dans le sud des Philippines, et elles ont joué un rôle crucial dans le processus de démobilisation.

Le plan d'action actuel pour la période 2023-2033 repose sur une approche fondée sur les droits et tournée vers l'avenir. Il renforce l'application du principe de responsabilité grâce à des mécanismes de suivi plus clairs, reconnaît la diversité des groupes, intègre la question des femmes et la paix et la sécurité dans les cadres relatifs au genre et au développement, répond aux nouveaux défis tels que les changements climatiques, la sécurité sanitaire et les menaces numériques, et rétablit le rôle de la société civile en tant que partenaire à part entière dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme.

Les Philippines soulignent également qu'il importe d'adapter les plans et les stratégies aux conditions locales. Par exemple, le plan d'action régional bangsamoro sur les femmes et la paix et la sécurité montre que le fait d'adapter les stratégies au contexte local renforce la résilience dans les situations d'après-conflit. Il place le leadership des femmes au cœur de la consolidation de la paix, de la gouvernance et du relèvement, et établit un lien entre la paix et la sécurité, l'autonomisation économique, l'inclusion sociale, les changements climatiques et la cybersécurité. Dirigé par la Commission des femmes bangsamoro et largement soutenu par les parties prenantes et les partenaires internationaux, le plan d'action régional bangsamoro sur les femmes et la paix et la sécurité est un exemple de la manière dont la résolution 1325 (2000) peut être adaptée aux contextes fragiles et d'après-conflit, en faisant des femmes des partenaires à part entière dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce plan.

Nos expériences nous ont permis de tirer trois enseignements clefs pour faire progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les différents pays. Premièrement, les stratégies doivent être mises en œuvre de manière équilibrée. Deuxièmement, les engagements doivent être étayés par des systèmes solides d'application du principe de responsabilité. Troisièmement, les stratégies doivent être adaptées au contexte local, ou, à tout le moins, être adaptables.

Pour les Philippines, la question des femmes et la paix et la sécurité ne constitue pas un mandat externe, mais fait partie intégrante de notre programme pour la paix et le développement. Nous restons déterminés à faire progresser ce programme à l'échelle nationale, régionale et mondiale, car la paix est plus durable lorsque la voix et le leadership des femmes sont au cœur même de celle-ci.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Timor-Leste.

M. Babo Soares (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Le Timor-Leste exprime sa profonde gratitude pour l'organisation de ce débat public annuel sur les femmes et la paix et la sécurité.

Alors que nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000), le Timor-Leste réaffirme son engagement à promouvoir le rôle central des femmes dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que dans la consolidation d'une paix pérenne.

Le cadre pour les femmes et la paix et la sécurité repose sur quatre piliers : la prévention des conflits et de la violence à l'égard des femmes et des filles, la protection de leurs droits, leur participation équitable à la prise de décisions, et la mise en place d'activités de secours et de relèvement tenant compte des questions de genre. Forts de notre expérience d'après-conflit, période au cours de laquelle les femmes ont joué un rôle moteur dans l'apaisement des communautés et le progrès économique malgré un contexte fragile, nous nous alignons sur le rapport 2025 du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2025/556), qui rend compte des progrès accomplis mais aussi des reculs, tels que l'augmentation de cas de violences sexuelles liées aux conflits et des agressions contre les femmes dans la sphère publique.

Pour y remédier, le Timor-Leste recommande aux États Membres et à l'ONU d'allouer en priorité au moins 1 % de l'aide publique au développement aux organisations de femmes dans les zones de conflit et 15 % aux programmes en faveur de l'égalité des genres, en assurant un suivi transparent pour garantir que les fonds parviennent aux pays les moins avancés (PMA) et aux États fragiles comme le nôtre.

Le Timor-Leste demande instamment que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité soit intégré de manière globale dans toutes les opérations de paix des Nations Unies, y compris pendant les retraits et les transitions, afin de préserver les

avancées réalisées en matière d'égalité des genres et de participation des femmes. L'expérience que nous avons tirée de missions telles que l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental et la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste met en évidence les risques liés au fait de négliger ces éléments lors des retraits.

Nous affirmons sans équivoque que la violence procréative, qui englobe le déni d'accès aux services de santé sexuelle et reproductive en période de conflit, constitue une violation du droit international. Au Timor-Leste, où les disparités en matière de soins de santé dans les zones rurales exacerbent ces risques, nous recommandons de renforcer l'application du principe de responsabilité dans le cadre du Traité sur le commerce des armes en exigeant d'évaluer les conséquences des transferts d'armes pour les femmes et les hommes et en imposant des sanctions aux contrevenants pour prévenir l'aggravation des atteintes dans les régions vulnérables.

En ce qui concerne plus particulièrement la protection des défenseuses des droits humains, qui subissent toujours plus de représailles, comme en témoignent les représailles dont ont fait l'objet sept intervenantes qui ont pris la parole devant le Conseil en 2024, nous recommandons à l'ONU d'adopter un protocole de tolérance zéro, comprenant des évaluations obligatoires des risques pour les intervenantes, des fonds de protection dédiés et des procédures simplifiées d'obtention de visas pour les défenseuses des droits humains qui sont en danger et demandent l'asile, tout en accordant un financement souple et pluriannuel aux groupes dirigés par des femmes dans les PMA.

Nous exprimons notre vive préoccupation face à la résistance croissante que suscitent les termes liés au genre dans les instances de l'ONU, ce qui met en péril les protections prévues pour les femmes, comme en témoignent le débat autour du libellé lié au genre dans la résolution 2793 (2025) sur Haïti (voir S/PV.10009) et les campagnes contre l'égalité des genres d'une manière générale. Pour enrayer ce phénomène, le Timor-Leste recommande de créer un groupe de travail du Conseil chargé de surveiller et de contrer cette remise en cause, de veiller à ce que les libellés relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité soient maintenus dans toutes les résolutions et de favoriser les dialogues multilatéraux pour rétablir le consensus.

Cette instance doit appeler l'attention sur les violences graves commises contre les femmes dans les conflits, notamment en Ukraine et à Gaza, sur la crise de la mortalité maternelle en Afghanistan due aux restrictions à l'éducation des femmes imposées par les Taliban, et sur les atrocités qui continuent d'être commises dans d'autres pays tels que la République démocratique du Congo, Haïti, le Myanmar, le Soudan, l'Ukraine, le Yémen, la Syrie et ceux du Sahel.

Au Timor-Leste, nous sommes confrontés à la persistance de la violence fondée sur le genre en raison de la fragilité de notre relèvement, et nous recommandons dès lors à l'ONU de concentrer son attention sur les PMA et les États fragiles, grâce à des stratégies adaptées consistant notamment à investir dans l'autonomisation économique des femmes via les droits fonciers, la formation professionnelle et la microfinance ; de renforcer les mécanismes locaux tels que le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire, en prévoyant un quota spécifique pour les PMA ; et d'intégrer la résilience climatique dans les programmes consacrés aux femmes et à la paix et la sécurité, compte tenu des effets disproportionnés que les changements environnementaux ont sur les femmes dans ces contextes.

De plus, afin d'amplifier les effets de ces mesures, nous formulons les recommandations ciblées suivantes.

Premièrement, il faut mettre en place un tableau de bord de suivi mondial sur les femmes et la paix et la sécurité, sous la direction conjointe de l'ONU et de la société civile, afin de suivre les progrès réalisés dans les PMA et les États fragiles, et de

recueillir des données en temps réel sur la participation des femmes aux pourparlers de paix et sur l'allocation des ressources.

Deuxièmement, il faut fixer des quotas de femmes au niveau des postes de responsabilité dans les opérations de paix des Nations Unies, l'objectif étant que 50 % des postes de direction soient occupés par des femmes d'ici 2030, afin de donner l'exemple en matière de pratiques inclusives.

Troisièmement, il faut créer un fonds d'intervention d'urgence pour les femmes dans les États fragiles, afin d'octroyer rapidement des subventions pour garantir leur protection en cas de crise, et ce fonds doit être géré en partenariat avec les réseaux locaux de femmes.

Quatrièmement, il faut intégrer la question des femmes et la paix et la sécurité dans le Pacte pour l'avenir, et des engagements spécifiques doivent être pris pour garantir l'accès aux technologies qui permettent aux défenseuses des droits humains de se protéger contre le harcèlement numérique.

Cinquièmement, il faut encourager les donateurs bilatéraux et multilatéraux à donner la priorité au programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre de leur aide aux PMA, en subordonnant leur appui à l'adoption de plans d'action nationaux qui traitent des questions interdépendantes telles que la pauvreté, les déplacements de population et l'insécurité climatique.

Pour terminer, le Timor-Leste s'engage à collaborer avec la communauté internationale afin de traduire ces recommandations en actions concrètes, honorant ainsi la vision d'un monde plus équitable qui sous-tend la résolution 1325 (2000).

La Présidente (*parle en russe*) : Je rappelle aux orateurs et oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Lituanie.

M. Paulauskas (Lituanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire, au nom de la Pologne et de la Lituanie, une déclaration commune qui reflète une position que partage aussi l'Ukraine.

Nous remercions le Secrétaire général, António Guterres, de son rapport annuel (S/2025/556) et du travail dévoué qu'il a consacré à son élaboration, ainsi que la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Sima Sami Bahous, de son exposé.

Ce débat public annuel sur les femmes et la paix et la sécurité nous réunit aujourd'hui pour marquer le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), jalon qui promettait de placer les femmes au cœur de la paix et de la sécurité.

Il est toutefois impossible de ne pas prendre acte d'un amer paradoxe : ce même débat est présidé par la Russie, État qui piétine la Charte des Nations Unies, a fait voler en éclats la paix en Europe et instrumentalise la violence sexuelle contre les femmes et les filles.

Dimanche dernier, la Russie a lancé, contre neuf régions ukrainiennes, une attaque aérienne de grande ampleur impliquant plus de 50 missiles et quelque 500 drones. Quatre personnes, dont une fille de 15 ans, ont été tuées à Lviv, et un civil est mort à Zaporizhzhia, nous rappelant une fois de plus à la cruelle réalité du mépris que la Russie oppose au programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le rapport du Secrétaire général indique qu'en 2024, 676 millions de femmes et de filles, un record, vivaient à moins de 50 kilomètres d'un conflit meurtrier. C'est le chiffre le plus élevé depuis les années 90. Entre 2023 et 2024, le nombre de femmes et d'enfants tués dans un conflit armé a quadruplé. Sept femmes sur 10 tuées

dans des conflits dans le monde sont mortes à Gaza. En Ukraine, les femmes et les filles représentent 31 % des victimes civiles. Au Myanmar et au Soudan, les femmes comptent pour une part dévastatrice des personnes tuées et blessées.

Les défenseuses des droits humains et les artisanes de la paix sont en butte aux attaques incessantes. Elles sont harcelées, emprisonnées, menacées et assassinées. Il ne s'agit pas d'une préoccupation abstraite mais d'une crise mondiale.

La flambée alarmante des violences sexuelles liées aux conflits devrait nous faire honte : c'est le signe de notre échec collectif. Le Secrétaire général a confirmé une hausse de 25 % du nombre de ces cas en 2024, de l'Afghanistan au Myanmar, en passant par la Syrie, la République centrafricaine, la Palestine ou l'Ukraine. Chaque chiffre représente non pas une statistique, mais l'histoire d'une dignité brisée et d'une cruauté délibérée utilisée comme arme de guerre.

Et nous constatons toujours une répression systématique. En Afghanistan, les décrets des Taliban ont effacé les femmes et les filles de la vie publique. Elles se sont vues privées d'éducation, privées d'emploi et privées d'avenir. Le rapport met en garde : la mortalité maternelle dans le pays pourrait augmenter de 50 % d'ici à 2026, car les femmes sont interdites de formation médicale et les services de santé s'effondrent. Cela n'a rien à voir avec une quelconque gouvernance ; il s'agit d'exclure délibérément la moitié de la population de la vie de la nation.

Le dernier rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2025/389) fournit des preuves claires concernant plus de 200 cas commis par les forces russes contre des prisonniers de guerre et des civils ukrainiens. Fait notable, la Russie, qui prive l'ONU de l'accès requis pour les activités de surveillance, pourrait officiellement être inscrite sur la liste dans un prochain rapport.

Nous condamnons avec fermeté la guerre d'agression menée par la Russie et les récits effroyables de violences sexuelles commises par ses forces : des femmes violées chez elles, des filles violées dans les territoires occupés et les survivantes réduites au silence par la peur et la stigmatisation. La violence sexuelle n'est pas utilisée comme arme de guerre par hasard : elle s'inscrit dans une stratégie délibérée de domination et d'humiliation. Et si nous n'obligeons pas les auteurs à répondre de leurs actes, le cycle de la violence se perpétuera.

Même dans les moments les plus sombres, les femmes font preuve de la plus grande résilience. Les Ukrainiennes, qu'elles soient soldates, auxiliaires sanitaires, responsables locales ou bénévoles, sont en première ligne de la défense nationale. Elles protègent non seulement la souveraineté de l'Ukraine mais aussi le droit universel de toutes les femmes, partout, de vivre à l'abri de la peur, de la violence et de l'oppression.

Le rapport nous rappelle que, malgré de lourds revers, les initiatives de paix dirigées par les femmes, depuis les médiatrices locales en Afrique de l'Ouest jusqu'aux conseils consultatifs de femmes en Syrie et au Soudan, prouvent que la participation des femmes rend la paix plus probable et plus durable. Nous devons investir dans ces efforts plutôt que dans les armes.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Naanda (Namibie) (*parle en anglais*) : Nous voici réunis ici aujourd'hui pour commémorer une étape majeure : le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption, pendant la présidence namibienne du Conseil de sécurité en octobre 2000, de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité.

La Namibie a cette résolution très à cœur. Elle reconnaît l'incidence profonde qu'elle a eue sur les efforts mondiaux, ainsi que le changement de paradigme qu'elle

a entraîné en faveur d'une participation égale des femmes à la prévention et au règlement des conflits, aux négociations de paix, à la consolidation de la paix, au maintien de la paix, à l'action humanitaire et à la reconstruction post-conflit.

Comme la Présidente de la République de Namibie, S. E. M^{me} Netumbo Nandi-Ndaitwah, l'a réaffirmé la semaine dernière, le 24 septembre (voir A/80/PV.7), la Namibie reste profondément attachée à la pleine mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et est prête à s'engager plus encore pour que le programme relatif aux femmes et la paix et la sécurité continue de progresser et d donner des effets tangibles sur la vie des femmes.

Au fil des 25 dernières années, nous avons observé des avancées notables dans l'application de cette résolution. Nous sommes néanmoins bien conscients que notre travail est loin d'être terminé, comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2025/556). Nous appelons tous les États Membres de l'ONU à prendre des mesures pour remédier aux revers que connaît la mise en œuvre de la résolution.

La Namibie accueillera deux événements de haut niveau pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). Le premier, organisé à Windhoek, en Namibie, les 16 et 17 octobre, en collaboration avec la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union africaine, aura pour thème « 25 ans de la résolution 1325 (2000) : commémorer et poursuivre les accomplissements du programme pour les femmes et la paix et la sécurité ». Le second se tiendra ici à New York, dans l'après-midi du 27 octobre, et son thème sera : « Les femmes à la table des négociations : promouvoir une prise de décisions et une paix et une sécurité inclusives ». Cette manifestation sera suivie d'une réception dans la soirée. Nous espérons que tous les États Membres prendront part à ces événements, afin de renouveler collectivement notre engagement envers le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, de partager les meilleures pratiques et de renforcer les réseaux.

Enfin, dans la perspective des 25 prochaines années, la Namibie souligne qu'il est urgent de veiller à ce que les principes originels inscrits dans la résolution 1325 (2000) soient non seulement défendus mais pleinement concrétisés. Nous devons préserver l'intégrité du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et ne pas le laisser être compromis ou affaibli.

C'est dans ce contexte que la Namibie examinera son premier plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, en vue d'élaborer un deuxième plan d'action plus solide. En outre, via le Centre international des femmes pour la paix, établi en Namibie, nous continuerons de plaider pour la pleine application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et d'encourager un leadership régional, une action intergénérationnelle et des partenariats stratégiques.

Ensemble, nous conforterons une vérité simple mais fondamentale : lorsque les femmes montrent la voie, la paix n'est pas loin derrière.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Cambodge.

M. Mao (Cambodge) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué ce débat public crucial sur les femmes et la paix et la sécurité. Je remercie également le Secrétaire général et toutes les intervenantes de leurs observations éclairantes.

Sorti de plusieurs décennies de conflit, le Cambodge sait qu'une paix durable est impossible sans la participation pleine, égale et véritable des femmes. Les femmes ne sont pas seulement des victimes de conflits, elles sont aussi des agentes puissantes de la paix, de la réconciliation et du développement.

Dans ce contexte, je souhaite souligner les points suivants.

Au niveau national, guidé par sa politique gagnant-gagnant et la stratégie pentagonale, le Gouvernement royal du Cambodge continue d'accorder la priorité à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des genres. Le Ministère des affaires féminines, en collaboration avec d'autres institutions internationales, renforce le leadership et la participation des femmes à tous les niveaux de la vie publique, conformément à notre conviction que les femmes sont l'épine dorsale de l'économie nationale et du développement social. Dans son deuxième plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2024-2028, le Cambodge réaffirme son engagement à promouvoir la participation des femmes à la consolidation de la paix, à prévenir la violence fondée sur le genre et à intégrer une perspective de genre dans sa politique de sécurité et de développement.

Au niveau régional, le Cambodge souscrit fermement au plan d'action régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur les femmes et la paix et la sécurité, qui renforce le rôle des femmes dans le règlement des problèmes de sécurité traditionnels et nouveaux. Au niveau mondial, depuis 2006, le Cambodge a déployé plus de 10 000 soldats de la paix, dont plus de 800 femmes, au sein de missions des Nations Unies. Leur courage et leur dévouement dans les domaines du déminage humanitaire, de l'assistance médicale et de l'ingénierie reflètent la volonté du Cambodge d'autonomiser les femmes pour en faire des bâtisseuses de paix, tant au Cambodge qu'à l'étranger. Aujourd'hui, plus de 600 soldats de la paix cambodgiens, dont plus de 100 femmes, participent à cinq missions, protégeant les civils, éliminant les mines terrestres et reconstruisant les communautés dévastées par la guerre.

À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000), les Cambodgiens rendent hommage aux femmes du monde entier, qui continuent de mener les efforts de prévention des conflits et de reconstruction des sociétés. Nous appelons également au renforcement de la protection des femmes et des filles contre les violences sexuelles liées aux conflits et demandons instamment à toutes les parties de respecter pleinement le droit international et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Pour terminer, le Cambodge réaffirme son engagement inébranlable à faire progresser ce programme, à autonomiser les femmes, à garantir leur participation active à la prise de décision et à construire un monde plus pacifique, plus équitable et plus inclusif pour tous et toutes.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : À l'entame de mon propos, je félicite la délégation russe de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre et de l'organisation de cet important débat public sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous remercions le Secrétaire général S. E. M. António Guterres, M^{me} Sima Bahous, Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes, ainsi que les autres intervenantes de leurs précieuses déclarations et de leurs efforts continus en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

Notre séance d'aujourd'hui coïncide avec le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, qui a marqué un tournant dans la promotion de la participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la prévention des conflits et à la consolidation et au maintien de la paix. Toutefois, les défis actuels, notamment la multiplication des conflits armés, l'érosion du respect du droit international et la persistance des violences sexuelles liées aux conflits et de l'impunité qui en découle, compromettent les acquis obtenus depuis un quart de siècle et menacent la paix et la sécurité internationales. Dans son dernier rapport sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2025/556), le Secrétaire général indique que plus de 600 millions de femmes et

de filles vivent actuellement dans des zones touchées par des conflits, un chiffre choquant qui illustre l'ampleur de la tragédie humanitaire, surtout si l'on tient compte des restrictions croissantes à l'aide humanitaire et de la baisse du financement des services essentiels destinés aux femmes et aux filles dans les zones de crise.

Sous la direction de S. M. le Roi Hamad bin Isa Al Khalifa du Royaume de Bahreïn, et avec l'appui de S. A. R. le Prince Salman bin Hamad Al Khalifa, Prince héritier et Premier Ministre, le Royaume de Bahreïn réaffirme sa détermination à renforcer la mise en œuvre de ses engagements nationaux et internationaux liés au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Bahreïn est convaincu qu'il faut appuyer les efforts visant à une véritable autonomisation des femmes dans tous les domaines liés à la paix et au développement. Dans ce contexte, le Royaume, par l'intermédiaire du Conseil suprême des femmes, a intensifié ses efforts pour appuyer et promouvoir l'avancement des femmes aux niveaux national et international, par le biais d'initiatives phares, notamment le prix mondial Princesse Sabika bint Ibrahim Al Khalifa pour l'autonomisation des femmes, en coopération avec ONU-Femmes. Cette initiative a pour objectif de mettre en lumière les contributions exceptionnelles aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour parvenir à l'égalité des genres et autonomiser les femmes et les filles.

Le Royaume de Bahreïn insiste sur l'importance du respect des principes du droit international et sur la nécessité pour toutes les parties à un conflit de se conformer aux conventions et instruments internationaux pertinents, notamment les Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et de protéger les femmes et les filles contre toutes les formes de violence. Face aux graves défis auxquels le monde est confronté et aux conséquences humanitaires douloureuses découlant des conditions catastrophiques dans lesquelles vivent les femmes et les enfants, le Royaume de Bahreïn souligne qu'il importe de redoubler d'efforts pour régler les conflits par des moyens pacifiques, garantir l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire et assurer la protection des civils innocents.

Pour terminer, le Royaume de Bahreïn affirme que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité n'est pas un engagement temporaire. Il s'agit au contraire d'un pilier fondamental pour toute paix juste et durable et pour parvenir à l'égalité des genres dans les domaines du développement et de l'aide humanitaire, contribuant ainsi à l'édification de sociétés plus stables et plus sûres.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Muhamad (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie félicite la Fédération de Russie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Nous vous remercions également, Madame la Présidente, de l'organisation de cet important débat public. Nous remercions le Secrétaire général et les intervenantes de leurs précieuses contributions.

Il y a 30 ans, à Beijing, la communauté internationale a pris l'engagement historique de faire progresser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles. Cinq ans plus tard, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 1325 (2000), qui a donné naissance au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Ces engagements restent aussi vitaux aujourd'hui qu'ils l'étaient à l'époque. Aujourd'hui, les conflits et les crises mondiales continuent de toucher les femmes de manière disproportionnée. Par conséquent, la participation des femmes aux processus de paix et aux solutions politiques reste indispensable et doit être renforcée en vue de construire une paix durable. Leur leadership contribue à l'élaboration de politiques plus inclusives et plus globales qui profitent à des communautés tout entières. La Malaisie réaffirme que

la participation pleine et effective des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, est essentielle pour parvenir à des solutions politiques durables.

Au niveau régional, la Malaisie travaille en étroite collaboration avec les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour faire avancer le plan d'action régional de l'ASEAN sur les femmes et la paix et la sécurité. Au niveau national, la Malaisie a lancé son premier plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, qui intègre le rôle moteur joué par les femmes dans les efforts de consolidation de la paix, de prévention des conflits et de sécurité nationale.

Pour terminer, la Malaisie reste fermement convaincue qu'une paix durable repose sur l'équité, la justice et la participation de tous et toutes. Dans un monde où les divisions s'aggravent, normalisons plutôt que de marginaliser la participation pleine, égale, sûre et effective des femmes aux processus de paix et de prise de décision.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Chaivaivid (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande remercie sincèrement la Fédération de Russie d'avoir organisé ce débat public très important.

Cette année marque le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous avons réalisé des progrès considérables dans la protection des femmes dans les situations de conflit et dans la promotion de leur participation véritable aux processus visant à façonner la paix. Cependant, de nouveaux défis exigent que nous accélérions cette dynamique.

Aujourd'hui, alors que les conflits se multiplient dans toutes les régions et que les violences sexuelles liées aux conflits continuent de menacer la paix et la sécurité collectives de l'humanité, la Thaïlande partage la préoccupation de la communauté internationale quant aux conséquences disproportionnées sur les femmes et les filles. Nous devons redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et obtenir des résultats concrets sur le terrain.

Je tiens à réaffirmer l'engagement indéfectible de la Thaïlande à faire progresser cet important programme, guidé par quatre priorités clefs.

Premièrement, une mise en œuvre nationale efficace est indispensable. La Thaïlande est en train de mettre la dernière main à un plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2024-2027, guidé par le principe de l'égalité des genres et une approche fondée sur les droits humains et la diversité des besoins des femmes. Grâce à ce plan d'action, nous cherchons à démontrer qu'une forte appropriation nationale peut faire avancer le programme mondial pour les femmes et la paix et la sécurité et apporter des avantages concrets à nos populations locales.

Deuxièmement, la mise en œuvre doit être globale et coordonnée tout au long du continuum de la paix. Les principes relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité doivent être bien intégrés à chaque étape de la prévention des conflits, du maintien de la paix, de la consolidation de la paix et du relèvement après un conflit. Pour ce faire, il faut veiller à ce que l'action du système des Nations Unies soit plus cohérente et assurer la prise en compte systématique des questions de genre.

Troisièmement, la participation et le leadership des femmes doivent rester au cœur de tous les efforts en faveur de la paix et de la sécurité. La Thaïlande a traduit cet engagement en mesures concrètes en déployant régulièrement des Thaïlandaises dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies, conformément à la stratégie de l'ONU sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028.

Enfin, les partenariats multipartites sont également indispensables. La Thaïlande continuera de collaborer avec toutes les parties prenantes pour promouvoir le renforcement des capacités, mettre à profit les progrès technologiques et sensibiliser le public afin de créer un environnement permettant aux femmes de participer pleinement aux activités relatives à la paix et à la sécurité.

Pour terminer, la Thaïlande réaffirme sa détermination à travailler avec tous les partenaires pour faire en sorte que les femmes participent non seulement aux négociations et au maintien de la paix, mais également qu'elles se l'approprient, qu'elles la façonnent et qu'elles la pérennisent.

La Présidente (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Moldova.

M. Leucă (République de Moldova) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cet important débat. Je remercie également le Secrétaire général, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et les intervenantes de leurs éclairages sur la question.

Je me réjouis de prendre part aujourd'hui à ce débat qui marque un moment véritablement historique, à savoir le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, un jalon qui souligne non seulement l'importance vitale du leadership des femmes et de leur participation aux processus de paix et de sécurité, mais aussi l'urgence de répondre pleinement aux conséquences différenciées des conflits armés et de la violence selon le genre.

La République de Moldova est pleinement attachée au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et nous reconnaissons que le leadership, la participation et l'autonomisation des femmes sont primordiaux pour une paix durable et un développement inclusif. Le Gouvernement moldove fait avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité grâce à la deuxième édition de son plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) pour la période 2023-2027. Le plan intègre les questions de genre dans les politiques de sécurité et de défense, en associant à la fois les institutions sectorielles et les principaux ministères, et il définit des mesures concrètes pour intégrer l'égalité des genres et la consolidation de la paix, promouvoir le leadership et l'autonomisation économique des femmes, et garantir leur véritable participation à la prise de décisions aux niveaux national et international.

Dans ce contexte, il convient de mettre en exergue plusieurs axes de mise en œuvre.

Premièrement, par le biais de programmes locaux tenant compte des risques de conflit, le Gouvernement moldove favorise la confiance, la résilience et la cohésion sociale de part et d'autre du fleuve Nistru. Ces efforts soutiennent les moyens de subsistance des femmes, y compris des réfugiées ukrainiennes, en renforçant les entreprises dirigées par des femmes, en stimulant les petites et moyennes entreprises et la compétitivité, et en faisant progresser la consolidation de la paix grâce au leadership des femmes. Ils permettent également de renforcer les politiques tenant compte des questions de genre, de mettre en place des filets de protection sociale et de créer plus de possibilités de mettre en place des mesures de confiance.

Deuxièmement, en renforçant et en élargissant le réseau de médiateurs internes, dont la moitié sont des femmes, la République de Moldova encourage le dialogue, la médiation et la coopération de part et d'autre du fleuve Nistru, pour relever efficacement les défis locaux.

Troisièmement, nous renforçons activement la participation des femmes aux missions internationales de maintien de la paix. Depuis l'année dernière, des femmes moldoves ont été déployées au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et de la Force internationale de sécurité au Kosovo dans le cadre du contingent

national, et elles ont servi en tant qu'observatrices militaires. À ce jour, 15 soldates ont été détachées au sein de contingents et 36 femmes ont servi en tant qu'observatrices militaires. Ainsi, mon pays va au-delà des objectifs fixés par l'ONU.

Quatrièmement, les réformes législatives de 2024 ont introduit la reconnaissance du congé de garde d'enfants dans le cadre du service militaire, garantissant qu'il soit pris en compte dans les prestations auxquelles les parents ont droit. Même si les deux parents bénéficient de cette mesure, elle soutient particulièrement les femmes en les aidant à concilier vie familiale et vie professionnelle.

Grâce à ces avancées, les femmes représentent désormais 28 % du personnel du secteur des affaires intérieures et 29 % des forces armées, contre 22 % et 20 % respectivement en 2023.

Le Gouvernement moldove se démarque des tendances mondiales en matière de nominations ministérielles. Alors que les femmes du monde entier sont souvent cantonnées à des portefeuilles relatifs aux questions sociales ou d'égalité, en République de Moldova, elles dirigent des ministères clefs comme ceux de la justice, des affaires intérieures, des finances, de la santé et de l'agriculture, ce qui témoigne d'une approche équilibrée et inclusive du leadership dans des secteurs cruciaux. Cette approche inclusive de la gouvernance contribue directement à faire progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en garantissant que les voix des femmes façonnent non seulement les politiques sociales, mais aussi les décisions stratégiques qui définissent la sécurité nationale, la résilience économique et la consolidation de la paix.

La République de Moldova affirme sa détermination à tenir ses engagements. Nous ne ménagerons pas nos efforts pour faire en sorte que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ne soit pas une simple aspiration mais une réalité, en renforçant le leadership des femmes, en sauvegardant leurs droits et en plaçant l'égalité des genres au cœur des efforts de paix et de sécurité, ici et maintenant.

La Présidente (*parle en russe*) : Le représentant du Pakistan a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Gohar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan prend la parole pour répondre aux remarques sans fondement faites par la délégation indienne.

Je voudrais préciser d'emblée que nous n'avons cité aucun pays dans notre déclaration précédente, mais que l'occupant s'est lui-même reconnu. Cette auto-identification est révélatrice, car seuls ceux qui sont accablés par la culpabilité se sentent obligés de répondre lorsque la vérité est dite.

Les observations de l'Inde sont une tentative de détourner l'attention de son bilan effroyable dans le territoire occupé du Jammu-et-Cachemire. Le fait est que le Jammu-et-Cachemire n'est pas une partie intégrante de l'Inde. Il s'agit d'un territoire contesté, comme l'affirment les résolutions du Conseil de sécurité, qui appellent à un plébiscite supervisé par l'ONU. L'Inde a accepté ces résolutions et est tenue, en vertu de l'Article 25 de la Charte des Nations Unies, de les mettre en œuvre.

Le thème du débat d'aujourd'hui, les femmes et la paix et la sécurité, est tragiquement pertinent pour le Jammu-et-Cachemire occupé. Depuis des décennies, les femmes y subissent les pires formes de violence, viol, harcèlement, détention arbitraire et châtiments collectifs, aux mains des forces d'occupation indiennes. Leur sort mérite l'attention du Conseil.

La référence à 1971 est une nouvelle tentative de déformer l'histoire par un pays connu pour sa désinformation et ses violations répétées du droit international. L'ingérence, des actes flagrants d'agression et l'intervention militaire de l'Inde au Pakistan oriental constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies.

Dans l'Inde d'aujourd'hui, l'idéologie Hindutva est devenue une politique d'État. Les musulmans, les chrétiens, les dalits et les autres minorités sont persécutés en toute impunité. Genocide Watch a averti, lors d'une séance d'information du Congrès des États-Unis, qu'il y avait des signes précurseurs et des processus de génocide dans l'État indien de l'Assam et dans le Jammu-et-Cachemire illégalement occupé par l'Inde.

L'Inde doit procéder à une sérieuse introspection, accepter les faits tels qu'ils sont, prendre des mesures crédibles pour respecter les résolutions du Conseil sur le Jammu-et-Cachemire, protéger les minorités vivant dans le pays et cesser d'induire le Conseil en erreur.

La Présidente (*parle en russe*) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices sur la liste pour la présente séance.

Je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à demain, immédiatement après la levée de la 10012^e séance.

La séance est suspendue à 18 h 10.